



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2017

En application de l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe les administrés de Saint-Marcel que le recueil des actes administratifs, relatif à l'année 2017, est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Marcel, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait à Saint-Marcel, le 31 décembre 2017

Le Maire,

Gérard VOLPATTE



# SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

---

### Affaires générales

01-270117	Signature de la convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016/2018	p.11
-----------	---	------

### Finances

02-270117	Débat d'Orientation budgétaire – budget Commune – exercice 2017	p.11
03-270117	Admission en non-valeur – imputation 6541	p.11
04-270117	Admission en créances éteintes – imputation 6542	p.11
05-270117	Subvention au centre communal d'action sociale – exercice 2017	p.11
06-270117	Garantie à hauteur de 100% de l'emprunt souscrit la SA Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de réhabilitation de 41 logements rue Boieldieu à Saint-Marcel	p.12
07-270117	Convention relative à la mise à disposition par la CAPE (SNA) de personnel à la commune de Saint-Marcel pour l'encadrement d'activités sportives sur le temps scolaire	p.12
08-270117	Convention de prestation de service à conclure avec la CAPE (SNA) pour l'intervention d'un professeur de musique	p.12

### Intercommunalité

09-270117	Convention de participation entre le SIEGE et la commune de Saint-Marcel – programme 2017 – rue Grégoire	p.13
10-270117	Compte rendu des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE lors de la réunion du 26 novembre 2016	p.13
11-270117	Modification des statuts du SIEGE	p.13
12-270117	Adhésion à la compétence optionnelle du SIEGE relative à l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques	p.13

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

---

### Intercommunalité

13-240317	Opposition au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à Seine Normandie Agglomération (SNA)	p.14
14-240317	Convention de groupement de commandes entre la ville de Vernon, le CCAS de Vernon, la ville de Saint Marcel, Seine Normandie Agglomération et l'office du tourisme communautaire Seine Normandie Agglomération pour leurs besoins communs relatifs à l'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien - Approbation de la convention et autorisation de signature - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission ad hoc du groupement de commandes	p.14
15-240317	Propriété et gestion des réseaux de télécommunication : convention avec l'opérateur Orange – rue Grégoire – code opération n°DT-171570	p.15

16-240317	Convention de mise à disposition de matériel d'entretien des structures sportives entre SNA et les communes de Saint-Marcel, Pacy-sur-Eure et Ménilles	p.15
-----------	--	------

## Finances

17-240317	Location du Cosec et du complexe sportif Léo Lagrange - tarification horaire en vigueur à compter de l'exercice 2017	p.15
18-240317	Tarification forfaitaire pour la perte ou le remplacement de clé par les associations	p.16
19-240317	Rééchelonnement du versement de la subvention attribuée à la section Football de Saint-Marcel - exercice 2017	p.16
20-240317	Participation de la commune à l'action de prévention et d'intégration par le sport mise en œuvre par le club de football de Saint-Marcel – année 2016 / 2017	p.16
21-240317	Subvention exceptionnelle au club de football de Saint-Marcel	p.16
22-240317	Complément de subvention au SMV Handball de Saint-Marcel	p.17
23-240317	Participation aux dépenses de fonctionnement des installations sportives du collège Léonard de Vinci de Saint-Marcel	p.17
24-240317	Compte de gestion du receveur communal – budget commune – exercice 2016	p.17
25-240317	Compte administratif de la commune – exercice 2016	p.17
26-240317	Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget de la commune 2017	p.18
27-240317	Vote du taux des impôts locaux – exercice 2017	p.18
28-240317	Budget primitif 2017	p.18

## Ressources humaines

29-240317	Création d'un poste de technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet dans le cadre de la promotion interne	p.19
30-240317	Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet dans le cadre de la promotion interne	p.19
31-240317	Délibération fixant le tableau des effectifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	p.19

## Marchés publics

32-240317	Marché d'entretien des espaces verts, des sentes et des terrains – lot n°2 : entretien des sentes et terrains - Avenant n°1 - Tilly Entreprise Service	p.21
33-240317	Marché de travaux pour le réaménagement de la rue Barrière : avenant n°1 de prolongation du délai d'exécution	p.21

## Urbanisme

34-240317	Rapport des opérations immobilières – année 2016	p.22
35-240317	Acquisition des parcelles cadastrées – section AD n°16, AH n°187 et AI n°187	p.22
36-240317	Donation par M. Christian TURLURE de la parcelle cadastrée section AD n°105 au profit de la commune	p.22

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017

---

### Intercommunalité

37-120517	Adhésion au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)	p.23
-----------	--	------

### Finances

38-120517	Tarification pour la location de la salle du Violet à des associations extérieures dans le cadre d'une « double-location » le week-end	p.23
39-120517	Tarif remise des prix campagne de fleurissement	p.23
40-120517	Réaménagement de la dette de Eure Habitat (ARKEA)	p.24
41-120517	Admission en non-valeur compte 6541	p.24
42-120517	Versement de la subvention accordée par le Département à la coopérative de l'école Jules Ferry pour la classe de découverte 2016	p.25

### Affaires scolaires

43-120517	Subventions scolaires 2017	p.25
44-120517	Renouvellement du Pass'jeune pour l'année scolaire 2017/2018	p.25
45-120517	Reprise de la compétence périscolaire par la commune	p.26
46-120517	Accueil périscolaire – tarification de l'accueil du matin et du soir	p.26
47-120517	Utilisation du CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour le paiement de l'accueil périscolaire	p.27
48-120517	Règlement intérieur de l'accueil périscolaire	p.27

### Services techniques

49-120517	Convention SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)	p.27
-----------	---	------

### Urbanisme

50-120517	Approbation de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	p.27
51-120517	Droit de préemption urbain	p.28
52-120517	Acquisition des parcelles AK n°240 et AK n°241 sises 2 et 4 rue des Prés	p.28
53-120517	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Just	p.28

### Ressources humaines

54-120517	Autorisations spéciales d'absences – nature et durée	p.28
55-120517	Aménagement du temps de travail - jour dit d'ancienneté	p.29
56-120517	Suppression de poste à compter du 12 mai 2017	p.29
57-120517	Tableau des effectifs à compter du 12 mai 2017	p.29

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017

### Affaires générales

n° 58-050717	Cadeau de bienvenue aux petits Marcellois « le nounours de ma commune »	p.31
--------------	---	------

### Intercommunalité

n° 59-050717	Compte rendu de décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE le 13 mai 2017	p.31
n° 60-050717	Groupement de commande pour les fournitures administratives	p.31

### Marchés

n° 61-050717	Marché d'exploitation de chauffage conclu par la CAPE (SNA) : avenant de transfert – société IDEX	p.31
n° 62-050717	Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux : avenant n°3 au marché conclu avec DALKIA France	p.32

### Finances

n° 63-050717	Facturation des charges d'électricité et de gaz d'un logement communal	p.33
n° 64-050717	Prix et tarifs d'inscription pour le Salon de la peinture	p.33
n° 65-050717	Renouvellement de la ligne de trésorerie	p.34
n° 66-050717	Prise en charge des frais d'obsèques de M. Gérard BLERY	p.35
n° 67-050717	Renégociation d'emprunts conclus auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole	p.35
n° 68-050717	Refinancement d'emprunts conclus auprès de la Caisse d'Epargne	p.36
n° 69-050717	Décision Modificative n°1 suite aux opérations de renégociation et de refinancement d'emprunts	p.36

### Affaires scolaires

n° 70-050717	Projet éducatif de l'accueil périscolaire	p.37
n° 71-050717	Projet pédagogique de l'accueil périscolaire	p.38
n° 72-050717	Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires : modification de la délibération n°48-040614	p.38
n° 77-050717	Organisation d'une classe de plein air durant l'année scolaire 2017/2018	p.39

### Urbanisme

n° 73-050717	Convention de financement des travaux de réalisation de branchements pour desservir des terrains à bâtir route de Chambray (parcelles cadastrées AR n°513, AR n°514, AR n°517, AR n°519 et AR n°995)	p.38
n° 74-050717	Avenant à la convention relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 17 (rue de la Plaine) par l'Etablissement Public Foncier de Normandie en vue de la constitution d'une réserve foncière	p.38

## Ressources humaines

n° 75-050717	Règlement intérieur de la collectivité	p.39
n° 76-050717	Délibération pour la filière administrative et la filière sanitaire et sociale fixant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la commune de Saint Marcel tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A)	p.39

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2017

---

### Intercommunalité

n° 78-070917	Retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte	p.40
n° 79-070917	Adhésion de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon à Seine Normandie Agglomération	p.40

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

---

### Finances

n° 80-290917	Bourses scolaires communales pour les collèges et lycées : année scolaire 2017/2018	p.41
n° 81-290917	Location/prêt des équipements de la ville de Saint-Marcel – tarifications, locations et prestations annexes au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	p.41
n° 82-290917	Location/prêt du matériel de la ville de Saint-Marcel – tarifications, locations, indemnités et prestations annexes au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	p.42
n° 83-290917	Budget commune – exercice 2017 - décision modificative n°2	p.43

### Affaires scolaires

n° 84-290917	Conventions de mise à disposition de personnel dans le cadre de la restitution de la compétence d'accueil périscolaire aux communes	p.45
--------------	---	------

### Centre Communal d'Action Sociale

n° 85-290917	Election des membres du collège des élus au conseil d'administration du CCAS	p.45
--------------	--	------

## Ressources humaines

n° 86-290917	Création d'un poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet dans le cadre d'une intégration directe	p.46
--------------	--	------

## Urbanisme

n° 87-290917	Acquisition des parcelles cadastrées section AH n°32 et AH n°189 : modification de la délibération n°93-181116 du 18 novembre 2016	p.46
--------------	--	------

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2017

---

### Intercommunalité

n° 88-171117	Rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)	p.46
n° 89-171117	Audit énergétique des bâtiments – convention pour bénéficier du dispositif du CEP (Conseiller en Energie Partagé)	p.46

### Finances

n° 90-171117	Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur les attributions de compensation définitives	p.47
n° 91-171117	Participation de la commune de Saint-Marcel aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Vernon : année 2016 / 2017	p.47
n° 92-171117	Installation d'un système de vidéoprotection – demande de subvention dans le cadre de l'installation de caméras	p.47

### Centre Communal d'Action Sociale

n° 93-171117	Convention relative à la mutualisation de moyens entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Commune	p.47
--------------	---	------

### Ressources humaines

n° 94-171117	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure	p.48
n° 95-171117	Suppression d'un poste d'adjoint technique à compter du 17 novembre 2017	p.48
n° 96-171117	Création d'un poste d'adjoint technique à compter du 17 novembre 2017	p.48
n° 97-171117	Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : avenant d'adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes	p.48
n° 98-171117	Création de 10 postes de recenseurs	p.48
n° 99-171117	Délibération pour la filière technique fixant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la commune de Saint Marcel tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A)	p.49



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

### Développement et aménagement urbain

n° 100-191217	Droits de voirie et occupation du domaine public – tarification en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	p.50
n° 101-191217	Actualisation de la délibération n°73-050717 - terrains situés sur la Route de Chambray (propriétaires M. Durdan et Mme Alexandre) – branchements supplémentaires à prévoir	p.50
n° 102-191217	Avis sur les dérogations au repos dominical des salons de coiffure (24 et 31 décembre) – année 2017	p.50
n° 103-191217	Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail – année 2018	p.51
n° 104-191217	Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme - prescription	p.51
n° 105-191217	Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité de Vernon	p.51

### Intercommunalité

n° 106-191217	Compte rendu de décisions adoptées par le comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) le 21 octobre 2017	p.51
n° 107-191217	Désignation d'un référent Environnement communal auprès de SNA	p.51
n° 108-191217	Convention avec SNA pour la réalisation de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie	p.51

### Finances

n° 109-191217	Autorisation de paiement sur les crédits d'investissement – exercice 2018	p.52
n° 110-191217	Clôture de l'autorisation de programme n°2014-01 – révision du Plan Local d'Urbanisme	p.53
n° 111-191217	Actualisation de l'autorisation de programme n°2014-02 – travaux de requalification et d'extension du cimetière	p.53
n° 112-191217	Actualisation de l'autorisation de programme n°2015-01 – travaux d'aménagement de la route de Chambray	p.53
n° 113-191217	Cuisine centrale - tarification en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	p.54
n° 114-191217	Renouvellement de la convention entre la commune et le Centre Régional Jeunesse et Sport de Vernon pour la fabrication et livraison de repas	p.54
n° 115-191217	Subventions aux associations socioculturelles – enfance/jeunesse – exercice 2018	p.55
n° 116-191217	Subventions aux associations sportives – exercice 2018	p.55
n° 117-191217	Attribution et échelonnement du versement d'une subvention à la section Handball Saint-Marcel Vernon – exercice 2018	p.56
n° 118-191217	Rééchelonnement du versement de la subvention attribuée à la section Football de Saint-Marcel – exercice 2018	p.57
n° 119-191217	Subventions aux associations socioculturelles – exercice 2018	p.57
n° 120-191217	Remise de prix aux élèves des écoles maternelle et élémentaire – année scolaire 2017/2018	p.57
n° 121-191217	Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire – année scolaire 2017/2018 – exercice 2018	p.58



n° 122-191217	Accueil périscolaire – tarification de l'accueil du matin et du soir – exercice 2018	p.58
n° 123-191217	Organisation des « foulées André Heute de Saint-Marcel » - édition 2018	p.58
n° 124-191217	Organisation d'une soirée costumée - édition 2018	p.59
n° 125-191217	Intervention du personnel communal – tarification en vigueur à compter du 1er janvier 2018	p.59
n° 126-191217	Photocopies réalisées par les associations – instauration d'un « forfait droit d'utilisation du copieur » de la Maison des Associations et tarification en vigueur à compter du 1er janvier 2018	p.59
n° 127-191217	Mise à disposition des Minibus– Indemnités d'usage à compter du 1er janvier 2018 – instauration d'une pénalité pour réservation sans utilisation d'un minibus par une association	p.60
n° 128-191217	Foire à tout – tarification en vigueur – édition 2018	p.60

## DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

30-1216	Passation d'un avenant n°1 au contrat d'assurance statutaire conclu avec Générali	p.61
01-0117	Passation d'un marché de travaux	p.61
02-0117	Règlement des frais et honoraires d'un avocat	p.61
03-0117	Passation d'un marché de prestation intellectuelle	p.61
04-0117	Aliénation de gré à gré de biens communaux	p.62
05-0217	Passation d'un marché de fourniture et service	p.62
06-0217	Passation d'un marché de travaux	p.62
07-0217	Passation d'un marché de prestations intellectuelles	p.62
08-0317	Règlement des frais et honoraires d'un avocat (2)	p.62
09-0317	Acceptation d'une indemnité d'assurance	p.62
10-0317	Passation d'une convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	p.63
11-0317	Passation d'un avenant n°3 au marché d'élagage	p.63
12-0317	Passation d'un marché de fourniture et service	p.64
13-0417	Aliénation de gré à gré de biens communaux	p.64
14-0417	Passation d'un marché de fourniture et service	p.64
15-0517	Règlement des frais et honoraires d'un avocat (3)	p.64
16-0617	Passation d'un marché de travaux	p.64
17-0617	Suppression de la régie de recettes "prêt de matériel"	p.64
18-0617	Modification de la régie de recettes "location de salles"	p.64
19-0617	Passation d'un marché de fourniture et service	p.65
20-0617	Passation d'un marché de services	p.65
21-0717	Passation d'un marché de fourniture et service	p.65
22-0717	Passation d'un marché de prestation intellectuelle	p.66
23-0717	Passation d'un avenant n°2	p.66
24-0717	Passation d'un marché de travaux	p.66
25-0817	Passation d'un avenant n°1	p.66

26-0917	Règlement des frais et honoraires d'un huissier	p.67
27-1017	Louage de choses	p.67
28-1117	Passation d'un marché de fourniture et service	p.67
29-1117	Règlement des frais et honoraires d'un avocat (4)	p.67
30-1117	Passation d'un marché de travaux	p.67
31-1117	Passation d'un marché de travaux	p.68
32-1117	Passation d'un marché de prestation de service	p.68
33-1117	Passation d'un marché de prestation de service	p.68
34-1117	Passation d'un avenant n°1 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un réseau de vidéoprotection	p.68
35-1117	Passation d'un marché de prestation intellectuelle	p.69
36-1217	Passation d'un marché de travaux	p.69
37-1217	Règlement des frais et honoraires d'un avocat	p.69
38-1217	Acceptation d'une indemnité d'assurance	p.69

## ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES

---

Néant

## ARRÊTÉS PERMANENTS

---

28-0217	Interdiction de circulation et de stationnement rue des Près	p.70
31-1217	Interdiction de circulation dans certaines rues en cas de verglas ou de neige	p.70
93-0617	Interdiction de circulation et de stationnement rue des Près	p.70

Tous les actes présentés dans ce recueil sont consultables :

- Soit sur le site de la ville de Saint-Marcel : [www.saint-marcel27.fr](http://www.saint-marcel27.fr)
- Soit en mairie de Saint-Marcel aux jours et heures habituels d'ouverture.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

---

01-270117	Signature de la convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016/2018
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016/2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

02-270117	Débat d'orientation budgétaire – budget commune – exercice 2017
-----------	---

Le conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, relatif au budget de la commune 2017.

03-270117	Admission en non-valeur – imputation 6541
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les admissions en non-valeur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant et à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

04-270117	Admission en créances éteintes – imputation 6542
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les admissions en créances éteintes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant et à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

05-270117	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – exercice 2017
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 250 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017.
- De prévoir le versement de cette subvention au fur et à mesure des besoins de financement en quatre acomptes : février, mai, septembre et décembre 2017 ;
- De prévoir qu'en cas de nécessité, les versements pourront être anticipés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

06-270117	Garantie à hauteur de 100 % de l'emprunt souscrit par la SA Le Foyer Stéphanaï auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de réhabilitation de 41 logements rue Boieldieu à Saint-Marcel
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : Le conseil municipal de la commune de Saint-Marcel accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 35 376 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°58618, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint à la délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 4** : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la SA Le Foyer Stéphanaï qui a pour objet de déterminer les rapports entre l'emprunteur et le garant pour la mise en œuvre de cette garantie.

**Article 5** : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

07-270117	Convention relative à la mise à disposition par la CAPE (SNA) de personnel à la commune de Saint-Marcel pour l'encadrement d'activités sportives sur le temps scolaire
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les conditions de mise à disposition d'un intervenant titulaire du BPJEPS dans les écoles de la commune pour encadrer les activités sportives pratiquées lors du temps scolaire du 12 septembre 2016 au 30 juin 2017 ;
- D'autoriser Madame COLOMBE à signer la convention à intervenir avec la CAPE, devenue SNA, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

08-270117	Convention de prestation de service à conclure avec la CAPE (SNA) pour l'intervention d'un professeur de musique
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les conditions d'intervention d'un professeur de musique dans les écoles de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 ;
- De dire que la commune s'engage à rembourser à la CAPE devenue Seine Normandie Agglomération (SNA) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le coût réel de la prestation assurée (salaire brut + charges patronales + congés payés) ;
- De dire que les dépenses liées à la participation de la commune seront imputées à l'article 6218 « Autre personne extérieur » du budget communal ;
- D'autoriser Madame COLOMBE à signer la convention à intervenir avec la CAPE devenue SNA ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

09-270117	Convention de participation entre le SIEGE et la commune de Saint-Marcel – programme 2017 – rue Grégoire
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de participation entre le SIEGE et la commune de Saint-Marcel concernant les travaux de la rue Grégoire ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal : compte 2041582 pour les dépenses d'investissement et compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

10-270117	Compte rendu des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE lors de la réunion du 26 novembre 2016
-----------	--

Le conseil municipal prend acte de la transmission du procès-verbal du comité syndical du SIEGE qui s'est tenu le 26 novembre 2016.

11-270117	Modification des statuts du SIEGE
-----------	-----------------------------------

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de modification des statuts du SIEGE ;
- De dire qu'en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage ;
- De dire que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

12-270117	Adhésion à la compétence optionnelle du SIEGE relative à l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la compétence optionnelle du SIEGE en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

13-240317	Opposition au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à Seine Normandie Agglomération
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité (3 abstentions) :

- De s'opposer au transfert de compétence PLU au profit de Seine Normandie Agglomération (SNA) ;
- De demander au conseil communautaire de pendre acte de cette décision d'opposition.

14-240317	Convention de groupement de commandes entre la ville de Vernon, le CCAS de Vernon, la ville de Saint-Marcel, Seine Normandie Agglomération et l'office de tourisme communautaire Seine Normande Agglomération pour leurs besoins communs relatifs à l'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien – approbation de la convention et autorisation de signature – désignation des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission ad hoc du groupement de commandes
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1 :** D'approuver les termes de la convention de groupement de commandes, correspondant à l'accord cadre relatif à l'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien à lancer par l'Agglomération Seine Normandie Agglomération, chargée pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de la mise en concurrence, de la signature et de la notification de l'accord cadre correspondant.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Article 3 :**

- De désigner Monsieur Jacques PICARD, titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Marcel, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement.
- De désigner Monsieur Dominique LE LOUEDEC, titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Marcel, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

**Article 4 :**

- De désigner Monsieur Jacques PICARD, titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Marcel, comme membre titulaire de la commission ad hoc dudit groupement.
- De désigner Monsieur Dominique LE LOUEDEC, titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Marcel, comme membre suppléant de la commission ad hoc dudit groupement.

**Article 5 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

**Article 6 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 7 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



15-240317	Propriété et gestion des réseaux de télécommunication : convention avec l'opérateur Orange – rue Grégoire – code opération n° DT-171570
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : De retenir l'option B pour les travaux réalisés rue Grégoire par le SIEGE ;

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange, en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité ;

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

16-240317	Convention de mise à disposition de matériel d'entretien des structures sportives entre Seine Normandie Agglomération (SNA) et les communes de Saint-Marcel, Pacy-sur-Eure et Ménilles
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition, telle que présentée en annexe de la délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir avec SNA et les communes de Pacy-sur-Eure et Ménilles, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

17-240317	Location du Cosec et du complexe sportif Léo Lagrange : tarification horaire en vigueur à compter de l'exercice 2017
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifications horaires relatives à la location du COSEC et du complexe Léo Lagrange applicables à compter de l'exercice 2017 comme suit :

Redevance d'utilisation 2017			
Type d'équipement	Utilisateur Saint-Marcel	Utilisateur SNA	Utilisateur Extérieur
Grande salle d'activités physiques et sportives	18,10 €	27,15 €	36,20 €
Autre salle d'activités physiques et sportives	10,40 €	15,60 €	20,80 €
Complexe sportif extérieur	7,40 €	11,10 €	14,80 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

18-240317	Tarification forfaitaire pour la perte ou le remplacement de clé par les associations
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De dire qu'un forfait de 25 € (vingt-cinq euros) sera facturé aux associations en cas de demande de remplacement d'une clé perdue ou abîmée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

19-240317	Rééchelonnement du versement de la subvention attribuée à la section Football de Saint-Marcel – exercice 2017
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le rééchelonnement du versement de la subvention accordée à la section football de Saint-Marcel, au titre de l'exercice 2017 selon les modalités exposées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal et notamment l'avenant à la convention d'attribution de subvention.

20-240317	Participation de la commune à l'action de prévention et d'intégration par le sport mise en œuvre par le club de Football de Saint-Marcel – année 2016/2017
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer au financement de l'emploi d'éducateur sportif pour la saison 2016/2017, et de maintenir l'action engagée en versant une participation au club de football de Saint-Marcel d'un montant de 7 794,24 € ;
- De dire que cette participation couvre la rémunération d'un éducateur d'août 2016 à juillet 2017, en complément des aides versées par l'Etat, dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » ;
- De n'effectuer le versement qu'à condition que le club intègre des jeunes en difficulté dans ses différentes équipes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention matérialisant la participation de la commune au financement de l'emploi d'éducateur sportif ;
- De prévoir les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

21-240317	Subvention exceptionnelle au club de Football de Saint-Marcel
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € au club de football de Saint-Marcel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision, et notamment la convention matérialisant la participation de la commune à cette action.

22-240317	Complément de subvention au SMV Handball
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 38 950 € au club SMV Handball.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération, et notamment l'avenant à la convention d'attribution de subvention.

23-240317	Participation aux dépenses de fonctionnement des installations sportives du collège Léonard de Vinci de Saint-Marcel
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer la participation à 80 € (quatre-vingts euros) par élève pour l'année 2017 ;
- De solliciter les communes de résidence des enfants bénéficiant des installations sportives pour une participation aux frais de fonctionnement des installations sportives du Collège Léonard de Vinci ;
- De dire que cet accord, basé sur le volontariat et la solidarité, doit faire l'objet d'une convention annuelle ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de participation avec les communes de résidence des élèves bénéficiant de ces installations sportives ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

24-240317	Compte de gestion du receveur communal – budget commune – exercice 2016
-----------	---

le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte de gestion du receveur communal pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune, pour le même exercice.

25-240317	Compte administratif de la commune – exercice 2016
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif de la commune, relatif à l'exercice 2016, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	4 882 417,18 €
Recettes :	5 765 511,07 €
Excédent :	883 093,89 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	1 891 722,02 €
Recettes :	1 875 939,61 €
Déficit :	15 782,41 €

**RESTES A REALISER :**

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €

**BESOIN DE FINANCEMENT NET :** 15 782,41 €

Couvert par la Section de Fonctionnement à hauteur de 15 782,41 €, soit un excédent net ou « report à nouveau » de 417 311,48 € arrondi à 417 311 € en section de fonctionnement.

26-240317 Affectation des résultats de l'exercice 2016 – budget de la commune 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 de la commune, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET 2017		
Résultat au 31/12/2016	Déficit d'investissement	15 782,41 €
	Reste à réaliser dépenses	0,00 €
	Reste à réaliser recettes	0,00 €
	Besoin de financement net	<b>15 782,41 €</b>
<b>EXCEDENT BRUT AU 31/12/2016 de la section de fonctionnement</b>		883 093,89 €
Virement à la section d'investissement - à l'article 1068 ( <i>Déficit I + 450 000 €</i> )		465 782,41 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau) 002		417 311,48 €
	arrondi à	<b>417 311,00 €</b>

27-240317 Vote du taux des impôts locaux – exercice 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité (2 abstentions – MM. Thierry HERDEWYN et Jean-Pierre LAURIN) :

- De fixer les taux des impôts pour l'exercice 2017, de la manière suivante :

	Taux d'imposition 2017
Taxe d'habitation	8,00%
Taxe foncière bâti	22,00%
Taxe foncière non bâti	41,00%

28-240317 Budget primitif 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité (1 abstention – M. Thierry HERDEWYN) d'adopter le budget primitif de l'exercice 2017, comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	6 175 507 €	6 175 507 €
<b>Investissement</b>	1 920 300 €	1 920 300 €

29-240317	Création d'un poste de technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet dans le cadre de la promotion interne
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la création d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, dans les conditions exposées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

30-240317	Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet dans le cadre de la promotion interne
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, dans les conditions exposées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

31-240317	Délibération fixant le tableau des effectifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter le tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme suit ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

GRADE		Nombre de postes à compter du 01/01/2017	
		EFFECTIFS BUDGETAIRES	POURVUS
Filière administrative			
Grade avant le 01/01/2017	Grade à compter du 01/01/2017		
Directeur Général des Services		1	1
Attaché Principal		1	1
Attaché Territorial		1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe		2	1
Rédacteur Principal de 2ème classe		2	1
Rédacteur		4	3
Adjoint Administratif Principal 1ère classe		1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	10	7
Adjoint administratif de 1ère classe			
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif	5	3
Filière technique			
Ingénieur en chef de classe normale		1	0
Ingénieur Principal		1	1
Technicien Principal de 1ère classe		1	1
Technicien Principal de 2ème classe		1	0
Technicien		1	0
Agent de Maîtrise Principal		5	5
Agent de Maîtrise		8	4



GRADE	Nombre de postes à compter du 01/01/2016	
	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POURVUS
<b>Filière technique</b>		
Adjoint Technique de 2ème classe	20	17
<b>Filière police municipale</b>		
Brigadier Chef Principal	1	1
<b>Filière sociale</b>		
A.T.S.E.M Principal de 2ème classe	3	2
<b>Filière autres</b>		
Animateur Rythme Scolaire	15	8
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>64</b>

32-240317	Marché d'entretien des espaces verts, des sentes et des terrains – lot n°2 : entretien des sentes et des terrains – avenant n°1 – Tilly Entreprise Service
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot n°2 « entretien des sentes et terrains » du marché relatif à l'entretien des espaces verts, des sentes et des terrains, dans les conditions exposées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

33-240317	Marché de travaux pour le réaménagement de la rue Barrière : avenant n°1 de prolongation, du délai d'exécution
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de réaménagement de la rue Barrière, dans les conditions exposées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

34-240317	Rapport des opérations immobilières – année 2016
-----------	--

Le conseil municipal déprend acte du rapport des opérations immobilières pour l'année 2016.

35-240317	Acquisition des parcelles cadastrées section AD n°16, AH n°187 et AI n°187
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité (Mme Nadine ROUSSEL ne prend pas part au vote) :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AD n°16, AH n°187 et AI n°187, d'une contenance totale de 2 483 m<sup>2</sup> au prix de 10 000 € ;
- De dire que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;
- D'imputer les dépenses liées à cette opération, frais inclus, à l'article 2111 du budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

36-240317	Donation par M. Christian TURLURE de la parcelle cadastrée section AD n°105 au profit de la commune
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la donation de M. Christian TURLURE de la parcelle cadastrée n°105 au profit de la commune ;
- De dire que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;
- D'imputer les dépenses liées à cette opération, frais inclus, à l'article 2111 du budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017

37-120517	Adhésion au groupement d'ache commande pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 Kva uniquement, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement.
- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération du conseil municipal.

38-120517	Tarification pour la location de la salle du Virolet à des associations extérieures dans le cadre d'une « double location » le week-end
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Dans le cadre d'une « double-location » le week-end, comme suit :

Désignation de la location	Tarif
Salle complète le VENDREDI	<b>435 €</b>
Salle complète le SAMEDI	<b>435 €</b>
Salle complète le DIMANCHE	<b>435 €</b>
Salle complète le VENDREDI ET SAMEDI	<b>870 €</b>
Salle complète le SAMEDI ET DIMANCHE	<b>870 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

39-120517	Tarif pour la remise des prix « campagne de fleurissement »
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la tarification relative à la *campagne de fleurissement 2017*, comme suit :

	Tarifs 2017
1 <sup>er</sup> Prix	<b>190 €</b>
2 <sup>ème</sup> Prix	<b>145 €</b>
3 <sup>ème</sup> Prix	<b>130 €</b>
4 <sup>ème</sup> Prix	<b>110 €</b>
Du 5 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup> Prix	<b>60 €</b>
Du 16 <sup>ème</sup> au 50 <sup>ème</sup> Prix	<b>40 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

40-120517	Réaménagement de la dette de Eure Habitat (ARKEA)
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder, à hauteur de 956.200 €, la caution solidaire de la ville de Saint-Marcel, en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 9.758.900 € (neuf millions sept cent cinquante-huit mille neuf cent euros) que Eure Habitat se propose de contracter auprès d'ABEI et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	9.758.900 €
Montant garanti	956.200 €
Objet	Refinancement de la dette CDC
Commission d'engagement	9.758,90 €
Phase d'amortissement	
Durée	15 ans
Périodicité	Trimestrielle
Taux	1.31%
Amortissement	Progressif
Remboursement anticipé	Indemnité Actuarielle

- De dire que la ville de Saint-Marcel reconnaît que la garantie dont il s'agit, s'inscrit dans le cadre du code général des collectivités territoriales.
- De dire qu'en conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la ville de Saint-Marcel s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d'ABEI, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ABEI discute au préalable l'organisme défaillant.
- De dire que la ville de Saint-Marcel doit s'engager, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son adjointe en charge des *affaires générales, financières et de la gestion du personnel*, à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, dans un délai de 9 mois (soit au plus tard le 31 décembre 2017), à compter de l'édition du contrat devant intervenir avant le 31 mars 2017.

41-120517	Admission en non-valeur – compte 6541
-----------	---------------------------------------

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les admissions en non-valeur telles que précisées ci-dessous :

Exercices	Montants
2012	46,35 €
2013	85,85 €
2015	489,50 €
2016	50,05 €
<b>Total</b>	<b>671,75 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant et à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

42-120517	Versement de la subvention accordée par le Département à la coopérative de l'école élémentaire Jules Ferry, pour la classe de découverte 2016
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à reverser la subvention perçue pour la classe de découverte 2016, d'un montant de 1 873,25 €, à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry, dans le cadre de la classe de découverte 2016.

43-120517	Subventions scolaires 2017
-----------	----------------------------

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les subventions attribuées aux écoles pour l'exercice 2017 comme présentées ci-après :

<b>Subventions scolaires</b>	
<b>Sections</b>	<b>2017</b>
<b>Ecole maternelle Maria Montessori</b>	
Projet de l'école	1 200,00 €
Spectacles	1 000,00 €
Spectacle de Noël	
Participations aux sorties (2 €/élève) – 159 élèves	318,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 518,00 €</b>
<b>Ecole élémentaire Jules Ferry</b>	
Projet école	1 563,00 €
Spectacles	2 552,00 €
Spectacle de Noël	
Classe de plein air (100 €/élève) – 48 élèves	4 800,00 €
Participations aux sorties (2 €/élève) - 271 élèves	542,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>9 457,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 975,00 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

44-120517	Renouvellement du Pass'Jeune pour l'année scolaire 2017/2018
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reconduire le dispositif du Pass'Jeune pour l'année scolaire 2017/2018 dans les conditions suivantes :

- Le montant du Pass'Jeune est égal au coût de l'activité et demeure plafonné à 30 € ;
  - 1 - Etre né entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2012 (fournir une copie du livret de famille pour une première demande) ;
  - 2 - Habiter Saint-Marcel au 1<sup>er</sup> septembre 2018 (au moins l'un des deux parents s'ils sont séparés) – une pièce justificative – de moins d'un an - devra être fournie (taxe d'habitation ou facture d'énergie (eau, électricité)) ;
  - 3 - Adhérer pour l'année scolaire 2017-2018 à une association sportive ou culturelle, ou suivre un enseignement musical, ou s'inscrire à toute autre activité de loisirs payante, à Saint-Marcel ou sur le territoire de la CAPE.
  - 4 - Le retrait du Pass'Jeune débute à compter du lundi 12 juin 2017 et se termine le jeudi 10 novembre 2017.
  
- Le Pass'Jeune est attribué pour une seule activité par personne, par an.
  
- De dire que le Pass'Jeune peut être utilisé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires dans les conditions suivantes :
  - 1 - Le Pass'Jeune est utilisable dès la scolarisation de l'enfant, de la maternelle au CM2, dans les écoles de la commune (l'enfant doit avoir 3 ans au plus tard le 31 décembre 2017) ;
  - 2 - Le retrait du Pass'Jeune débute à compter du lundi 12 juin 2017 et se termine le vendredi 13 avril 2018.
  
- De maintenir le bénéfice de cette aide aux enfants des employés communaux non domiciliés à Saint-Marcel à condition de justifier au minimum d'une année d'ancienneté au moment de l'inscription.
  
- De préciser que le Pass'Jeune est valable uniquement durant l'année scolaire 2017/2018 et que l'association bénéficiaire doit le transmettre avant la fin d'année scolaire pour paiement ;
  
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

45-120517	Reprise de la compétence <i>périscolaire</i> par la commune
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise de la compétence périscolaire selon les modalités exposées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

46-120517	Accueil périscolaire – tarification de l'accueil du matin et du soir
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la tarification 2017 de l'accueil périscolaire telle que détaillée ci-après :

Accueil périscolaire matin (tarif forfaitaire)	Accueil périscolaire Soir (tarif forfaitaire)	Dépassement Après 18h30 (tarif horaire)
1,55 €	3,05 € (avec le goûter)	18,80 €/h



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

47-120517	Utilisation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour le paiement de l'accueil périscolaire
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affilier la commune de Saint-Marcel au centre de remboursement du CESU pour bénéficier de la recette par virement bancaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

48-120517	Règlement intérieur de l'accueil périscolaire
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur établi pour l'accueil périscolaire, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

49-120517	Convention Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) à intervenir avec l'Etat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

50-120517	Approbation de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité (1 abstention : M. Jean-Pierre LAURIN) :

- D'approuver la révision n°1 du Plan Local d'urbanisme ;
- De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie et qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales ;
- De rappeler que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Marcel et à la sous-préfecture des Andelys aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- De dire que la présente délibération deviendra exécutoire dans les conditions prévues par l'article L.153-23 du code de l'urbanisme – publication et transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies par les articles L.2131-1 et L.2131-2 du CCGT – et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du 1<sup>er</sup> jour où il a été effectué.

51-120517	Droit de préemption urbain
-----------	----------------------------

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'instituer, au profit de la commune, le droit de préemption urbain sur le périmètre des zones urbaines (zones UA, UAb, UAv, UB, UC, UCa, UCm, UCs, UH, UM, UZ, UZa, UZn) et d'urbanisation future (AUb) délimitées dans le PLU approuvé le 12 mai 2017 ;
- De rappeler que le Maire est délégataire, pour toute la durée de son mandat, de ce droit de préemption ;
- De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie et qu'une mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme ;
- De dire qu'une copie de la présente délibération sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme ;
- De dire qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.

52-120517	Acquisition des parcelles AK n°240 et AK n°241 sises 2 et 4 rue des
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AK n° 240 et AK n° 241, d'une contenance totale de 523 m<sup>2</sup> au prix de 68 500 € ;
- De dire que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;
- D'imputer les dépenses liées à cette opération, frais inclus, à l'article 2111 du budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

53-120517	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Just
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis *défavorable* sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Saint-Just.

54-120517	Autorisations spéciales d'absences – nature et durée
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter la liste des autorisations spéciales d'absences exposées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

55-120517	Aménagement du temps de travail – jour dit « d’ancienneté »
-----------	---

Mme Murielle DELISLE ne souhaite pas prendre part au vote.

Le conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’arrêter l’attribution des jours dits « d’ancienneté » au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans revenir sur ce qui est octroyé aux agents jusqu’au 31 décembre 2017 ;
  - Ainsi, les agents bénéficiant de jours d’ancienneté ne les perdront pas et ce principe s’éteindra dans le temps, au fur et à mesure des départs des agents, pour ne plus exister dans le futur ; Par conséquent, les agents qui seront recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne se verront attribué aucun jour d’ancienneté ;
- De dire, qu’à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la journée de solidarité, les responsables de service élaboreront en début d’année une planification de 7h00 supplémentaires pour l’ensemble du personnel. Ces heures seront proratisées en fonction de la quotité de travail (temps partiel, temps non complet). Elles devront être réalisées avant le 31 décembre de chaque année ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’application de cette délibération.

56-120517	Suppression de postes à compter du 12 mai 2017
-----------	--

Le conseil municipal décide à l’unanimité :

- De supprimer ces postes et de modifier le tableau des effectifs selon les modalités exposées ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’application de cette délibération.

57-120517	Tableau des effectifs à compter du 12 mai 2017
-----------	--

Le conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’arrêter le tableau des effectifs de la commune au 12 mai 2017 comme suit :

GRADE		Nombre de postes à compter du 12/05/2017	
		EFFECTIFS BUDGETAIRES	POURVUS
Filière administrative			
Grade avant le 01/01/2017	Grade à compter du 01/01/2017		
Directeur Général des Services		1	1
Attaché Principal		1	1
Attaché Territorial		1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe		2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe		2	1
Rédacteur		4	3
Adjoint Administratif Principal 1ère classe		1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	10	8
Adjoint administratif de 1ère classe			
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif	5	3
<b>Filière technique</b>			
Ingénieur Principal		1	1
Technicien Principal de 1ère classe		1	1
Agent de Maîtrise Principal		5	5
Agent de Maîtrise		8	4
Adjoint Technique Principal de 1ère classe		5	5
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Adjoint technique Principal 2ème classe	7	6
Adjoint Technique de 1ère classe			
Adjoint Technique de 2ème classe	Adjoint technique	21	20
<b>Filière police municipale</b>			
Brigadier Chef Principal		1	1
<b>Filière sociale</b>			
A.T.S.E.M Principal de 2ème classe		3	2
<b>Filière autres</b>			
Animateur Rythme Scolaire		15	9
TOTAL		94	75

### Etablissement de la liste préparatoire au jury d'assises

Le conseil municipal procède, via la liste électorale, au tirage au sort de 12 jurés qui constitueront la liste préparatoire du prochain jury d'assises.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017

58-050717	Cadeau de bienvenue aux petits Marcellois « nounours de ma commune »
-----------	--

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de 50 exemplaires du « nounours de ma commune » pour un montant de 897 € TTC, destinés aux nouveau-nés dont les parents résident à Saint-Marcel.

59-050717	Compte rendu des décisions adoptées par le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) le 13 mai 2017
-----------	---

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la transmission du procès-verbal du comité syndical du SIEGE, qui s'est tenu le 13 mai 2017.

60-050717	Convention de groupement de commandes entre Seine Normandie Agglomération, l'office du tourisme communautaire Seine Normandie Agglomération, la ville de Vernon, la Ville de Saint Marcel et le C.C.A.S de Vernon pour leurs besoins communs relatifs à l'acquisition de fournitures administratives - Approbation de la convention et autorisation de signature - Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres et de la commission ad hoc du groupement de commandes
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de groupement de commandes, correspondant à l'accord cadre relatif à l'acquisition de fournitures administratives à lancer par l'Agglomération Seine Normandie Agglomération, chargée pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de la mise en concurrence, de la signature et de la notification de l'accord cadre correspondant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;
- De désigner Jacques PICARD, membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Marcel, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement ;
- De désigner Eric PICHOU, membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Marcel, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement ;
- De désigner Jacques PICARD, membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Marcel, comme membre titulaire de la commission ad hoc dudit groupement ;
- De désigner Eric PICHOU, membre, titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Marcel, comme membre suppléant de la commission ad hoc dudit groupement.

61-050717	Marché d'exploitation de chauffage conclu par la CAPE (SNA) - Avenant de transfert – société IDEX
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert au marché d'exploitation de chauffage conclu par la CAPE (SNA) avec la société IDEX, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

62-050717	Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux Avenant n°3 au marché conclu avec DALKIA France
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux conclu avec DALKIA, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

Cet avenant prévoit d'intégrer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, l'exploitation des installations thermiques des bâtiments du CSLL et de la Halle des Sports au marché conclu par la commune avec la société Dalkia.

En complément, afin d'optimiser au mieux l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, il est proposé de redéfinir les cibles NB (consommation de base) de la redevance P1 (Fourniture et gestion de l'énergie nécessaire au chauffage et au réchauffement de l'eau chaude sanitaire) des sites suivants :

- C.O.S.E.C. (de 325 à 275) ;
- Ecole Maternelle Maria Montessori 1 (de 120 à 100) ;
- Ecole Maternelle Maria Montessori 2 (de 40 à 45).

Les implications financières de cet avenant sont présentées ci-après :

Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux Titulaire : DALKIA France Avenant n° 3		
Postes		<u>Montant annuel</u>
<b>P1 « Fourniture et gestion de l'énergie nécessaire au chauffage et au réchauffement de l'eau chaude sanitaire » - Montant initial</b>		<b>110 410,91 € H.T.</b>
Avenant n°1	Moins-value	20 336,80 € H.T.
Montant après avenant n°1		90 074,11 € H.T.
Avenant n°2	Moins-value	18 154,75 € H.T.
Montant après avenant n°2		71 919,36 € H.T.
Avenant n°3	Plus-value	12 264,67 € H.T.
Montant après avenant n°3		84 184,03 € H.T.

<b>P2 « Prestations avec fourniture » - Montant initial</b>		<b>13 310,10 € H.T.</b>
Avenant n°3	Plus-value	5 314,10 € H.T.
Montant après avenant n°3		18 624,20 € H.T.
<b>P3 « Gros entretien, renouvellement et Garantie Totale des installations de techniques » - Montant initial</b>		<b>10 632,89 € H.T.</b>
Avenant n°3	Plus-value	1 924,79 € H.T.
Montant après avenant n°3		12 557,68 € H.T.
<b>Montant total</b>		<b>115 365,91 € H.T.</b>
Soit une Moins-value globale d'environ <u>14,13 %</u> par rapport au montant <b>initial annuel</b> du marché.		



Postes	Montant global
<b>P1 « Fourniture et gestion de l'énergie nécessaire au chauffage et au réchauffement de l'eau chaude sanitaire » - Montant initial</b>	<b>841 883,20 € H.T</b>
Montant après avenant 1	730 030,80 € H.T.
Montant après avenant 2	717 060,12 € H.T.
Montant après avenant 3	742 651,33 € H.T.
<b>P2 « Prestations avec fourniture » - Montant initial</b>	<b>101 489,51 € H.T.</b>
Montant après avenant 3	108 397,92 € H.T.
<b>P3 « Gros entretien, renouvellement et Garantie Totale des installations de techniques » - Montant initial</b>	<b>81 075,79 € H.T.</b>
Montant après avenant 3	83 345,10 € H.T.
<b>Montant total du marché</b>	<b>934 394,35 € H.T.</b>
Soit une Moins-value globale d'environ <u>8,79 %</u> par rapport au montant <b>initial global</b> du marché.	

Le montant initial du marché qui était de 1 024 448,50 € H.T., arrêté à 912 596,10 € H.T. après avenant n°1, et à 899 625,42 € H.T. après avenant 2 est porté à 934 394,35 € H.T. après avenant 3.

63-050717	Facturation des charges d'électricité et de gaz d'un logement communal
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De facturer la consommation de gaz et d'électricité du logement communal de la Place des Anciens Combattants, selon le coût réel supporté par la commune, sur la base des factures établies par les fournisseurs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à ajuster cette facturation en fonction de l'évolution des taxes inhérentes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

64-050717	Edition 2017 du Salon de la Peinture : tarifications en vigueur
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifications proposées pour l'organisation du Salon de la Peinture 2017, comme suit :

Désignations	Tarifications 2017
Peintres : Prix « Michèle BLOEME » - prix de la Municipalité	<b>170,00 €</b>
Prix des peintres	<b>170,00 €</b>
Prix du public	<b>170,00 €</b>
Sculpteurs : prix de la Municipalité	<b>150,00 €</b>
Droits d'inscription	<b>40,00 €</b>
Repas accompagnateur	<b>8,70 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

65-050717	Renouvellement de la ligne de trésorerie
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De contracter auprès de la Caisse d'Épargne, l'ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie » afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie dans les conditions suivantes :

<b>Montant</b>	250 000,00 €
<b>Durée</b>	1 an à partir de la signature du contrat
<b>Index</b>	EONIA
<b>Marge</b>	0,9% + index flooré à 0%
<b>Base calcul intérêts</b>	Exact/30
<b>Périodicité intérêts</b>	Mensuelle
<b>Frais de dossier</b>	Exonération
<b>Frais de virement</b>	Exonération
<b>Commission de gestion</b>	Néant
<b>Commission d'engagement</b>	250,00 €
<b>Commission de non utilisation</b>	0,10 % du montant non utilisé/mois
<b>Tirage minimum</b>	Aucun
<b>Modalités tirage</b>	J+1 si ordre de versement en J avant 16h30
	j+2 après 16h30
	Possible J avant 11h
<b>Modalités remboursement</b>	débit d'office
<b>Mode tirage</b>	Internet

- D'autoriser Gérard VOLPATTI, Maire, ou, en son absence, Madame Marie-France CORDIN, Adjointe au Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.
- D'habiliter Monsieur le Maire, ou en son absence, Madame Marie-France CORDIN, Adjoint au Maire, qui reçoivent tous pouvoirs à cet effet, à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à leur initiative, aux diverses opérations prévues par le contrat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en charge les frais d'obsèques de M. Gérard BLERY, domicilié rue des Près à Saint-Marcel, à hauteur de 1 500,00 € T.T.C. et de régler la facture présentée par la société de Pompes Funèbres et Marbrerie Berthelot ;
- De prévoir les crédits nécessaires à l'article 6188 du budget communal ;
- De solliciter les ayant-droits pour obtenir le remboursement des frais engagés par la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la renégociation des trois prêts souscrits auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

**1/ Emprunt ex-70003406464 :**

- Montant du contrat de prêt : 611 272,55 € ;
- Durée du contrat de prêt : 57 mois ;
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : échéance constante ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,19 % ;
- Frais de gestion : 0,00 % ;
- Date de valeur de réalisation : 15 septembre 2017.

**2/ Emprunt ex-700043969264 :**

- Montant du contrat de prêt : 421 933,20 € ;
- Durée du contrat de prêt : 72 mois ;
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : amortissement constant du capital, échéance dégressive ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,48 % ;
- Frais de gestion : 0,00 % ;
- Date de valeur de réalisation : 1<sup>er</sup> août 2017.

**3/ Emprunt ex-70007011197:**

- Montant du contrat de prêt : 305 277,87 € ;
- Durée du contrat de prêt : 105 mois ;
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : amortissement constant du capital, échéance dégressive ;

- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,80 % ;
  - Frais de gestion : 0,00 % ;
  - Date de valeur de réalisation : 4 octobre 2017.
- D'autoriser Monsieur Gérard VOLPATTI, Maire, ou, en son absence, Madame Marie-France CORDIN, Maire-adjoint à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole, de les habilitier à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à leurs initiatives, aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêt et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

68-050717	Refinancement d'emprunts conclus auprès de la Caisse d'Epargne
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le refinancement des trois prêts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne, en un nouvel emprunt sur 8 ans, selon les conditions suivantes :
  - Montant du contrat de prêt : 1 546 571,03 € ;
  - Durée du contrat de prêt : 8 ans ;
  - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
  - Mode d'amortissement : amortissement constant du capital, échéance dégressive ;
  - Taux d'intérêt : taux fixe de 1,08 % ;
  - Date de valeur de réalisation : 18 juillet 2017 ;
  - Frais de dossier : 1500 €.

69-050717	Décision modificative n°1 suite aux opérations de renégociation et de refinancement d'emprunts
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget communal 2017, telle que présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</b>	- 172 569,45 €	
Article 023 Virement à la section d'investissement	- 172 569,45 €	
<b>Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>192 463,85 €</b>	
Article 6688 Autres (Indemnité de refinancement CE)	127 783,47 €	
Article 6688 Autres (Indemnité de refinancement CA)	64 680,38 €	
<b>Chapitre 66 Charges financières</b>	- 19 894,40 €	
Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance (gain CE)	-12 330,67 €	
Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance (gain CA)	-7 563,73 €	
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La section de fonctionnement du budget 2017 de la commune s'équilibrera à 6 175 507,00 € après Décision Modificative n° 1 : (Budget primitif 2017 : 6 175 507,00 € + Décision Modificative n°1 :0,00 €).

**SECTION D'INVESTISSEMENT:**

IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	- 12 222,73 €	
<i>Article 1641 Emprunts en euros (CE)</i>	- 16 669,51 €	
<i>Article 1641 Emprunts en euros (CA)</i>	4 446,78 €	
<b>Chapitre 041 Opérations patrimoniales</b>	<b>2 837 575,12 €</b>	
<i>Article 1641 emprunt en euros (CE 2009)</i>	475 000,10 €	
<i>Article 1641 emprunt en euros (CE 2010)</i>	549 999,91 €	
<i>Article 1641 emprunt en euros (CE 2012)</i>	393 787,55 €	
<i>Article 166 Refinancement de dette</i>	1 418 787,56 €	
<b>Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées</b>		-32 117,13
<i>Article 1641 Emprunts en euros</i>		-32 117,13 €
<b>Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement</b>		- 172 569,45 €
021 virement de la section de fonctionnement		- 172 569,45 €
<b>Chapitre 041 Opérations patrimoniales</b>		<b>2 837 575,12 €</b>
<i>Article 1641 emprunt en euros (nouvel emprunt CE)</i>		1 418 787,56 €
<i>Article 166 Refinancement de dette</i>		1 418 787,56 €
<b>Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>192 463,85 €</b>
<i>Article 1641 emprunt en euros (pénalité CE capitalisée)</i>		127 783,47 €
<i>Article 1641 emprunt en euros (pénalité CA 2007 capitalisée)</i>		29 135,94 €
<i>Article 1641 emprunt en euros (pénalité CA 2008 capitalisée)</i>		21 933,32 €
<i>Article 1641 emprunt en euros (pénalité CA 2011 capitalisée)</i>		13 611,12 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 825 352,39 €</b>	<b>2 825 352,39 €</b>

La section d'investissement du budget 2017 de la commune s'équilibrera à 4 745 652,39 € après Décision Modificative n° 1 : (Budget primitif 2017 : 1 920 300,00 € + Décision Modificative n°1 :+ 2 825 352,39 €).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

70-050717	Projet éducatif de l'accueil périscolaire
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet éducatif de l'accueil périscolaire, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.
- D'autoriser Monsieur Gérard VOLPATTI, Maire, ou, en son absence, Madame Marie-France CORDIN, Maire-adjoint à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, de les habilitier à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à leurs initiatives, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

71-050717	Projet pédagogique de l'accueil périscolaire
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet pédagogique de l'accueil périscolaire, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

72-050717	Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée scolaire 2017/2018
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter, en application du décret, la mise en place d'une adaptation des rythmes scolaires à 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 ;
- De dire qu'à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, les temps scolaires, pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Saint-Marcel seront organisés, selon l'organisation précisée supra ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ces éléments à l'Inspecteur de l'Education nationale et à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

73-050717	Conventions de financement des travaux de réalisation de branchements pour desservir deux lots à bâtir route de Chambray (parcelles cadastrées AR n°513, AR n°514, AR n°517, AR n°519 et AR n°995)
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation par la commune des travaux de raccordement aux différents réseaux des parcelles cadastrées AR n°513, AR n°514, AR n°517, AR n°519 et AR n°995 ;
- D'engager la réalisation des travaux dont le coût total estimé s'élève à 10 078,96 € T.T.C. pour le lot A et 7 578,95 € T.T.C. pour le lot B, hors révision de prix ;
- De dire que la réalisation des travaux est subordonnée à la signature d'une convention avec les acquéreurs de chaque lot, dans les conditions définies ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

74-050717	Avenant à la convention relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 17 (rue de la Plaine) par l'Etablissement Public Foncier de Normandie en vue de la constitution d'une réserve foncière
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention de l'EPF Normandie qui prévoit le report d'échéance au 05 avril 2018 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

75-050717	Règlement intérieur de la collectivité
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur applicable à l'ensemble des agents de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

76-050717	Délibération pour la filière administrative et la filière sanitaire et sociale fixant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la commune de Saint Marcel tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A)
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le RIFSEEP pour la filière administrative et la filière sanitaire et sociale de la commune de Saint Marcel, selon les modalités précisées ;
- D'approuver le versement semestriel du CIA (en juin et novembre) ;
- De prévoir les crédits correspondants qui seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

77-050717	Organisation d'une classe de plein air durant l'année scolaire 2017/2018
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir le montant de la participation de la commune aux frais de classe de plein air à 100 € par élève pour l'année scolaire 2017/2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2017

---

78-070917	Retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine-Sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

79-070917	Adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, par application de la procédure dérogatoire de retrait-adhésion d'une commune d'une communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prévue à l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

80-290917	Bourses scolaires communales pour les collèges et lycées : année scolaire 2017/2018
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir le montant de la bourse scolaire communale à 105 € pour l'année scolaire 2017/2018 ;
- De dire que le versement est soumis aux critères énoncés dans la délibération n° 89-260908 du 26 septembre 2008 ;
- De dire que les enfants concernés doivent être nés entre 1999 et 2005, voire 2006 s'ils sont déjà en secondaire ;
- De fixer, comme lors des années précédentes, une date limite de dépôt des demandes de bourses de manière à ce que l'ensemble de ces dossiers soit étudié simultanément par les services municipaux. La date limite est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

81-290917	Location / prêt des salles de la ville de Saint-Marcel Tarifications, locations et prestations annexes au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les principes de tarification suivants, applicables aux locations des différentes salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :
  - 1. Les arrhes (salles Bourvil et Violet) :**

Le montant des arrhes, pour toute réservation de la salle Bourvil et de la salle du Violet, correspond à 50 % du prix de la location.  
En cas de désistement, les arrhes ne sont pas restituées, sauf cas particulier (décès du preneur par exemple).
  - 2. Les cautions (salles Bourvil et Violet) :**

Les cautions ne sont pas encaissées et sont restituées après l'état des lieux des salles si aucun dégât n'a été constaté.
  - 3. Tarif spécial pour un week-end avec jour férié (salles Bourvil et Violet) :**

Lorsque la salle Bourvil est louée un week-end qui se situe après ou avant un jour férié, elle ne peut être réservée que pour les 3 jours.  
Le montant total à la charge du preneur se décompose alors de la manière suivante :  
tarif week-end + 1 journée de semaine.  
Ce principe est étendu à toute réservation de la salle du Violet.
  - 4. Tarif pour une salle réservée et non occupée (salles Saint-Exupéry, Marigny et des associations) :**

Le forfait pour toute salle réservée et non réellement occupée dans le cadre des locations ou mise à disposition de salle, est maintenu à 72 €. Ce forfait est basé sur le coût de personnel pour 5 heures de gardiennage des salles.

## 5. Principe de facturation de nettoyage des salles :

Dans le cas où la salle prêtée est rendue sale par l'emprunteur, une facturation spécifique au service fait sera établie en prenant en compte :

- Le nombre réel d'heures d'intervention du personnel pour nettoyer la salle prêtée ;
- L'application d'une heure complémentaire représentant le temps des tâches administratives : réalisation du constat, facturation.

Ce principe est applicable à l'ensemble des salles communales.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

82-290917	Location / prêt du matériel de la ville de Saint-Marcel Tarifications, locations et prestations annexes au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifications suivantes, applicables aux locations des différents matériels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

### 1. Prêt de matériel communal :

Les valeurs de remboursement du matériel communal sont définies comme suit :

<b>Matériel</b>	<b>Valeur de remboursement à compter du 01/01/2018</b>
Isoloir	237 €
Urne	200 €
Barrière métallique	65 €
Chaise	15 €
Plateau (8 personnes)	61 €
Tréteau	22 €
Banc	39 €
Barnum	4 720 €
Panneau de signalisation	165 €
Tente de réception (5x8 m)	2 798 €
Rallonges	206 €
Vidéo projecteur	477 €
Protège câble	450 €
Table de réception en pin à l'unité	185 €
Banc en pin à l'unité	65 €
Sono du Léo Lagrange	1 900 €
Sono du Virolet	5 715 €
Tente Speed 3*3 avec rideaux et poids de lestage	1 080 €
Sono de l'Espace Saint-Exupéry	626 €

Le versement d'une caution de 250 € est demandé lors de tout prêt de matériel communal, aux particuliers uniquement. Les cautions ne sont pas encaissées et sont restituées après l'état des lieux si aucun dégât n'a été constaté.

## 2. Mise à disposition de vaisselle rendue propre :

Un forfait « prêt de vaisselle » est fixé selon la capacité de la salle louée, soit :

- ⇒ **Salle Bourvil** : 60 personnes → forfait de **40 €**
- ⇒ **Salle du Virolet** : ½ salle : capacité : 150 personnes → forfait de **100 €**  
Salle complète : capacité : 300 personnes → forfait de **200 €**

## 3. Forfait pour la vaisselle rendue sale :

Dans le cas où la vaisselle prêtée est rendue sale par l'emprunteur, une facturation spécifique au service fait sera établie en prenant en compte :

- Le nombre réel d'heures d'intervention du personnel pour laver la vaisselle ;
  - L'application d'une heure complémentaire représentant le temps des tâches administratives : réalisation du constat, facturation.
- 
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

83-290917	Budget commune – exercice 2017 – décision modificative n°2
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°2 comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b>	<b>9 200,00 €</b>	
<i>Article 61521 Terrains</i>	2 800,00 €	
<i>Article 615221 Bâtiments publics</i>	9 200,00 €	
<i>Article 615231 Voiries</i>	- 2 800,00 €	
<b>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>38 500,00 €</b>	
<i>Article 023 Virement à la section d'investissement</i>	38 500,00 €	
<b>Chapitre 65 Autres charges de gestion courante</b>	- <b>3 000,00 €</b>	
<i>Article 6574 Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	- 3 000,00 €	
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre 013 Atténuations des charges</b>		<b>10 102,00 €</b>
<i>Article 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel</i>		10 102,00 €
<b>Chapitre 73 Impôts et taxes</b>		<b>74 013,00 €</b>
<i>Article 73111 Taxes foncières et d'habitation</i>		36 000,00 €
<i>Article 73223 Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales</i>		38 013,00 €

<b>Chapitre 74 Dotations et participations</b>		-	<b>39 415,00 €</b>
<i>Article 7411 Dotation forfaitaire</i>		-	45 182,00 €
<i>Article 74121 Dotation de solidarité rurale</i>			7 318,00 €
<i>Article 748314 Dotation unique des compensations spécifiques à la TP</i>		-	9 424,00 €
<i>Article 74834 Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières</i>		-	779,00 €
<i>Article 74835 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation</i>			8 652,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 700,00 €</b>		<b>44 700,00 €</b>

La section de **fonctionnement** du budget 2017 de la commune s'équilibrera à **6 220 207,00 €** après Décision Modificative n° 2 : (Budget primitif 2017 : 6 175 507,00 € + Décision Modificative n°1 : 0,00 € + Décision Modificative n°2 : 44 700,00 €).

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre 041 Opérations patrimoniales</b>	<b>65 000,00 €</b>	
<i>Article 2151 Réseaux de voirie</i>	65 000,00 €	
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	- <b>4 500,00 €</b>	
<i>Article 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	- 1 250,00 €	
<i>Article 2128 Autres agencements et aménagements de terrains</i>	- 1 500,00 €	
<i>Article 21312 Bâtiments scolaires</i>	- 15 000,00 €	
<i>Article 21318 Autres bâtiments publics</i>	11 500,00 €	
<i>Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique</i>	1 750,00 €	
<b>Chapitre 23 Immobilisations en cours</b>	<b>65 000,00 €</b>	
<i>238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles</i>	65 000,00 €	
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>38 500,00 €</b>
<i>021 virement de la section de fonctionnement</i>		38 500,00 €
<b>Chapitre 041 Opérations patrimoniales</b>		<b>65 000,00 €</b>
<i>238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles</i>		65 000,00 €
<b>Chapitre 13 Subventions d'investissement</b>		<b>22 000,00 €</b>
<i>Article 1342 Amendes de police</i>		22 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>125 500,00 €</b>	<b>125 500,00 €</b>

La section d'**investissement** du budget 2017 de la commune s'équilibrera à **4 871 152,39 €** après Décision Modificative n° 2 : (Budget primitif 2017 : 1 920 300,00 € + Décision Modificative n°1 :2 825 352,39 € + Décision Modificative n°2 : 125 500,00 €).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

84-290917	Conventions de mise à disposition de personnel dans le cadre de la restitution de la compétence d'accueil périscolaire aux communes
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec SNA, dans le cadre de la restitution de la compétence d'accueil périscolaire à la commune, selon le modèle annexé à la présente délibération.

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

**Article 3** : La présente délibération sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

85-290917	Election des membres du collège des élus au conseil d'administration du CCAS
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à huit.
- De désigner, à l'issue des opérations de vote, au scrutin de liste à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suivants :
  - Liste menée par Madame Maryse BLAS : 22 suffrages : 8 postes.
    - ✓ Madame Maryse BLAS
    - ✓ Madame Marie GOMIS
    - ✓ Madame Christelle COUDREAU
    - ✓ Madame Murielle DELISLE
    - ✓ Madame Marie-France CORDIN
    - ✓ Madame Béatrice MOREAU
    - ✓ Madame Pieternella COLOMBE
    - ✓ Madame Armelle DEWULF
  - Liste menée par Monsieur Jean-Pierre LAURIN, 1 suffrage : 0 poste.
  - 1 vote Blanc
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

86-290917	Création d'un poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet dans le cadre d'une intégration directe
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33h30) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

87-290917	Acquisition des parcelles cadastrées section AH n°32 et AH n°189 Modification de la délibération n°93-181116 du novembre 2016
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles suivantes :
  - Parcelle cadastrée AH n°32 située rue de la Fosse Rouge, superficie de 970 m<sup>2</sup>, zone Auc (Nc au nouveau PLU, zone naturelle spécifique au camping). Cette parcelle constitue également un espace boisé classé.
  - Parcelle cadastrée AH n°189 située rue de la Fosse Rouge, superficie de 2 147 m<sup>2</sup>, pour partie en zone AUd2 (zone de sédentarisation des gens du voyage) et pour l'autre partie en zone N (zone naturelle) en zone N et espace boisé classé en totalité au nouveau PLU. Cette parcelle constitue également un espace boisé classé.

Au prix de 19 184 € (hors frais d'acquisition qui demeurent à la charge de la commune).

- De rapporter le délibération n°93-181116 du conseil municipal du 18 novembre 2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2017

88-171117	Rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE)
-----------	---

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

89-171117	Audit énergétique des bâtiments – convention pour bénéficier du dispositif du CEP (Conseil en Energie Partagé)
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure (ALEC27) pour mettre à disposition de la commune un Conseil en Energie Partagé (CEP), dans le cadre de ses projets de rénovation énergétique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec les partenaires (ALEC27 et SNA) ;
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

90-171117	Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur les attributions de compensation définitives
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'approuver le rapport de la CLECT du 21 septembre 2017 sur les attributions de compensation définitives

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier de Vernon et à Monsieur le Président de la Seine Normandie Agglomération.

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

91-171117	Participation de la commune de Saint-Marcel aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Vernon : année 2016 / 2017
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer aux frais de scolarité de la commune de Vernon pour l'année scolaire 2016/2017 à hauteur de 1 966,00 € répartis comme suit :
  - o 1 enfant scolarisé en maternelle : .....1 235,00 €
  - o 1 enfant scolarisé en ULIS : .....731,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation aux dépenses des écoles maternelles et élémentaires de Vernon ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du conseil municipal.

92-171117	Installation d'un système de vidéoprotection - demande de subvention dans le cadre de l'installation de caméras
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité (1 abstention : M. Thierry HERDEWYN)

- De solliciter une subvention de l'Etat pour la réalisation de l'étude préalable portant sur l'installation d'un système de vidéoprotection mais aussi pour la mise en place de l'équipement, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'année 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès des services de la Préfecture et à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du conseil municipal.

93-171117	Convention relative à la mutualisation de moyens entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Commune
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les conditions de mutualisation des moyens entre la commune et le CCAS de Saint-Marcel pour les années 2018 et 2019 ;
- De dire que les recettes liées au remboursement des charges par le CCAS seront imputées à l'article 70841 du budget communal ;
- D'autoriser Madame Marie-France CORDIN, Premier adjoint, à signer la convention à intervenir avec le CCAS ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

94-171117	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Que la commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure, selon les modalités et conditions précisées ;
- D'approuver les taux et prestations négociés pour la commune, par le Centre de Gestion de l'Eure dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe ;
- De prendre acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

95-171117	Suppression d'un poste d'Adjoint technique à compter du 17 novembre 2017
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De supprimer un poste d'Adjoint technique à 33h30 à compter du 17 novembre 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

96-171117	Création d'un poste d'Adjoint technique à compter du 17 novembre 2017
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'Adjoint technique à 35h00 à compter du 17 novembre 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

97-171117	Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : avenant d'adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes
-----------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant au Document Unique d'Evaluation des risques professionnels selon les modalités évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Document Unique d'Evaluation des risques professionnels ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

98-171117	Création de dix postes de recenseurs
-----------	--------------------------------------

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Mme Delphine GIBEAUX, responsable du pôle accueil de la mairie, coordonnateur du recensement qui s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2018 ;
- De créer dix postes d'agents recenseurs ;



- D'acter le mode de rémunération des agents recenseurs, comme suit :

	Rémunération par recenseur
½ journée de repérage	40 €
½ journée de formation	40 €
Feuille de logement	1,10 €
Bulletin individuel	0,55 €

- Dans le but de motiver l'agent recenseur tout au long de son enquête, d'accorder une prime de fin de mission de 150 € en cas d'achèvement complet du district attribué, après s'être assuré que tous les moyens de recherches d'information auront été mis en œuvre.
- D'accorder un montant forfaitaire de 50 € au titre des frais de transport, en cas d'utilisation du véhicule personnel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

99-171117	Délibération pour la filière technique fixant la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la commune de Saint Marcel tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A)
-----------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, le RIFSEEP pour la filière technique de la commune de Saint-Marcel, et précise que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget,
- D'étendre les conditions de réexamen du RIFSEEP, et notamment de l'IFSE, à la filière administrative, en complément de la délibération n° 76-050717 du conseil municipal du 5 juillet 2017, à savoir :
  - ✓ en cas de défaut avéré de qualité d'encadrement et/ou de coordination d'équipe
  - ✓ en cas d'absence de conception et/ou de suivi de projets stratégiques alors que le poste le requiert
  - ✓ en cas de manquements en termes de conduite de projets
  - ✓ en cas de technicité défaillante (non actualisée) et/ou d'absence de mise en œuvre
  - ✓ en cas d'inadéquation constatée entre les fonctions et le niveau d'expertise attendu par l'autorité territoriale
  - ✓ en cas d'absence de démarche d'accroissement de compétences ou d'approfondissement professionnel.

Par conséquent, l'IFSE pourra être révisé chaque année (à la hausse comme à la baisse), ou maintenu au même niveau en fonction des critères ci-dessus.

- De prendre acte que, dès que les textes concernant les derniers grades concernés (ingénieur, technicien, ...) seront parus, une délibération unique sera proposée à l'avis du conseil municipal.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

100-191217	Droits de voirie et occupation du domaine public - Tarification en vigueur à compter du 1er janvier 2018
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les droits de voirie et d'occupation du domaine public comme suit :

Tarifications	Année 2018
Droits de voirie par m <sup>2</sup> et par jour	1,60 €
Occupation du domaine public par m <sup>2</sup> + 1% du CA déclaré	11,60 €
Forfait pour les véhicules assurant des ventes sur la voie publique	78,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

101-191217	Actualisation de la délibération n°73-050717 - terrains situés sur la Route de Chambray (propriétaires M. Durdan et Mme Alexandre) - Branchements supplémentaires à prévoir
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation par la commune des travaux de raccordement aux différents réseaux des parcelles cadastrées AR n°513, AR n°514, AR n°517, AR n°519 et AR n°995 ;
- D'engager la réalisation des travaux dont le coût total estimé s'élève à 23 261,71 € T.T.C. hors révision de prix ;
- De dire que la réalisation des travaux est subordonnée à la signature d'une convention avec les deux propriétaires des terrains à desservir ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

102-191217	Avis sur les dérogations au repos dominical des salons de coiffure (24 et 31 décembre) – année 2017
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical, sollicitée par les salons de coiffure, pour les dimanches 24 et 31 décembre 2017.

103-191217	Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail Année 2018
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder une dérogation à la règle du repos dominical les dimanches suivants, pour l'année 2018 :

<b>Dérogation au repos dominical 2018</b>	
Janvier	14 - 21
Juillet	01 - 08
Aout	26
Septembre	02
Novembre	25
Décembre	02 - 09 - 16 - 23 et 30
<b>Total</b>	<b>12</b>

104-191217	Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme - prescription
------------	---

Cette délibération est ajournée.

105-191217	Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité de Vernon
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Vernon.

106-191217	Compte rendu de décisions adoptées par le comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) le 21 octobre 2017
------------	---

Le conseil municipal prend acte de la transmission du procès-verbal du comité syndical du SIEGE, qui s'est tenu le 21 octobre 2017.

107-191217	Désignation d'un référent Environnement communal auprès de Seine Normandie Agglomération (SNA)
------------	--

Le Conseil Municipal décide à l'issue du vote :

M. Hervé PODRAZA	23 voix POUR
M. Jean-Pierre LAURIN	1 voix POUR
Abstention	1 voix (M. Daniel LAURENT)

- De désigner M. Hervé PODRAZA, référent environnement pour représenter la commune au sein de Seine Normandie Agglomération.

108-191217	Convention avec SNA pour la réalisation de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place d'une convention avec SNA pour le contrôle des poteaux et bouches d'incendie, pour une période de trois ans ;

- D'approuver les conditions liées à cette prestation, conformément au projet de convention soumis ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec SNA, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

109-191217	Autorisation de paiement sur les crédits d'investissement – exercice 2018
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les factures dans la limite des montants détaillés dans l'exposé ci-dessous jusqu'à l'adoption du budget 2018 :

- **Chapitre 20 :**

Article 202 : 1 000 € : frais PLU ;

Article 2051 : 2 000 € : concessions et droits similaires.

Soit pour le chapitre 20, un montant total de 3 000 €.

- **Chapitre 204 :**

Article 2041582 : 14 000 € : autres groupements bâtiments et installations ;

Soit pour le chapitre 204, un montant total de 14 000 €.

- **Chapitre 21 :**

Article 2111 : 34 000 € : terrains nus ;

Article 2115 : 76 000 € : terrains bâtis ;

Article 2121 : 2 000 € : plantations ;

Article 2128 : 5 000 € : autres installations et agencements ;

Article 21311 : 4 000 € : travaux sur hôtel de ville ;

Article 21312 : 2 000 € : travaux sur bâtiments scolaires ;

Article 21318 : 5 000 € : travaux sur autres bâtiments publics ;

Article 2135 : 3 000 € : installations générales, agencements, aménagements des constructions ;

Article 2151 : 37 000 € : réseaux de voirie ;

Article 21568 : 3 000 € : matériel et outillage d'incendie ;

Article 21578 : 5 000 € : matériel et outillage de voirie ;

Article 2161 : 1 000 € : œuvres et objets d'art ;

Article 2183 : 10 000 € : matériel de bureau et informatique ;

Article 2184 : 2 000 € : mobilier ;

Article 2188 : 25 000 € : autres.

Soit pour le chapitre 21, un montant total de 214 000 €.

- **Chapitre 23 :**

Article 2312 : 3 000 € : agencement et aménagement de terrains ;

Article 2313 : 4 000 € : constructions ;

Article 2315 : 8 000 € : installation matériel et outillage technique.

Soit pour le chapitre 23, un montant total de 15 000 €.

**Soit un total général de 246 000 € qui correspond à moins d'un quart des crédits votés en dépenses d'investissement au BP 2017 + DM, en soustrayant les crédits inscrits aux chapitres 001, 040, 041, 10 et 16.**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

110-191217	Clôture de l'autorisation de programme n° 2014-01 - Révision du Plan Local d'Urbanisme
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De clôturer l'autorisation de programme n°2014-01 relative à la révision du PLU, comme suit :

Exercice	2014	2015	2016	2017	Total/Autorisation de programme
Crédits de paiements prévisionnels	24 519 €	12 567 €	4 464 €	9 037 €	50 584 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

111-191217	Actualisation de l'autorisation de programme n° 2014-02 - travaux de requalification et d'extension du cimetière
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme n°2014-02 et la répartition des crédits de paiement telles que présentées ci-dessous :

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	Total/Autorisation de programme
Crédits de paiements prévisionnels	287 231 €	504 030 €	132 488 €	75 €	11 178 €	935 000 €

- D'autoriser les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

112-191217	Actualisation de l'autorisation de programme n° 2015-01 – travaux d'aménagement de la route de Chambray
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme n°2015-01 et la répartition des crédits de paiement telles que présentées ci-dessous :

Exercice	2016	2017	2018	Total/Autorisation de programme
Crédits de paiements prévisionnels	238 000 €	0 €	318 000 €	556 000 €

- D'autoriser les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs des repas et prestations fournis par la cuisine centrale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :

<b>Tarification cuisine centrale – année 2018</b>	
<b>Restaurant scolaire</b>	
Enfant résident : cantine + périscolaire	<b>3,25 €</b>
Enfant résident : cantine	<b>3,20 €</b>
Enfant non résident : cantine + périscolaire	<b>4,05 €</b>
Enfant non résident : cantine	<b>4,00 €</b>
Adulte	<b>5,50 €</b>
Plein tarif : cantine + périscolaire	<b>6,65 €</b>
Plein tarif : cantine (association, organisme extérieur)	<b>6,60 €</b>
<b>FRPA La Pommeraie</b>	
Repas du midi : résident, pré-retraité et retraité	<b>8,70 €</b>
Repas du soir	<b>7,20 €</b>
Repas à thème résident	<b>8,70 € jusqu'au 31/08/2018</b>
Repas à thème pré-retraité et retraité et repas du midi pour extérieur (invité)	<b>14,50 € jusqu'au 31/08/2018</b>
Repas à thème <u>tarif unique</u> : résident, pré-retraité et retraité et extérieur (invité)	<b>12,00 € à partir du 01/09/2018</b>
Repas du midi pour extérieur (invité)	<b>12,00 € à partir du 01/09/2018</b>
<b>Extérieurs</b>	
Repas classique	<b>7,00 €</b>
Repas amélioré	<b>10,70 €</b>
Repas d'affaires	<b>14,30 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder au renouvellement pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, de la convention entre la commune de Saint-Marcel et le Centre Régional Jeunesse et Sport de Vernon pour la fabrication des repas ;

- De fixer le prix du repas livré de la manière suivante :
  - Repas « classique » : 6,363 € H.T. soit 7,00 € T.T.C.
  - Repas « amélioré » : 9,727 € H.T. soit 10,70 € T.T.C.
  - Repas « d'affaire » : 13,00 € H.T. soit 14,30 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Régional Jeunesse et Sport de Vernon, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

115-191217	Subventions aux associations socioculturelles – enfance / jeunesse Exercice 2018
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les montants des subventions attribuées aux associations socioculturelles pour l'exercice 2018 comme présentés ci-dessous :

<b>Subventions aux Associations Socioculturelles Enfance Jeunesse</b>	
<b>Sections</b>	<b>Année 2018</b>
Acces	<b>250,00 €</b>
AFVR	<b>350,00 €</b>
AS FCPE	<b>250,00 €</b>
AS PEEP	<b>400,00 €</b>
Bout'chou	<b>550,00 €</b>
Centres de Formations des Apprentis	<b>35 € par élève</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

116-191217	Subventions aux associations sportives - exercice 2018
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les montants des subventions attribuées aux associations sportives pour l'exercice 2018 telles que présentés dans le tableau ci-dessous :

Subventions aux Associations Sportives	
Sections	année 2018
Basket-Ball	2 500,00 €
Billard	2 600,00 €
Boules Lyonnaises	2 600,00 €
Colombophilie	- €
Cyclisme UFOL + FFC	- €
Cyclotourisme	- €
Football	40 000,00 €
Gym volontaire	- €
Judo	9 000,00 €
Karaté	9 000,00 €
Ligne d'Eau	4 500,00 €
Lions Triathlon	2 000,00 €
Pétanque	1 300,00 €
Société de chasse	- €
Tennis	8 000,00 €
Tennis de table	2 500,00 €
Volley-Ball	5 000,00 €
UNSS Lycée Dumézil	400,00 €
UNSS Saint-Marcel Collège	500,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

117-191217	Attribution et échelonnement du versement d'une subvention à la section Handball Saint-Marcel Vernon – exercice 2018
------------	--

Le conseil municipal décide à l'issue du vote :

22 voix POUR

2 voix CONTRE (MM. Jean-Pierre LAURIN et Daniel LAURENT)

- D'approuver le versement au club de Handball Saint-Marcel Vernon d'une subvention pour 2018, répartie comme suit :
  - Subvention de fonctionnement annuel : **50 000 €**
  - Sport haut niveau : **60 000 €**
- D'approuver l'échelonnement du versement de la subvention accordée à la section Handball Saint-Marcel Vernon, au titre de l'exercice 2018 selon les modalités exposées ;



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

118-191217	Rééchelonnement du versement de la subvention attribuée à la section Football de Saint-Marcel – exercice 2018
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le rééchelonnement du versement de la subvention accordée à la section football de Saint-Marcel, au titre de l'exercice 2018 selon les modalités exposées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

119-191217	Subventions aux associations culturelles – exercice 2018
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les montants des subventions attribuées aux associations socioculturelles pour l'exercice 2018 telles que présentés dans le tableau ci-dessous :

Subventions aux Associations Socioculturelles	
Sections	Année 2018
APIS	2 250,00 €
Arts Plastiques	500,00 €
Croix d'Or - Alcool Assistance	500,00 €
Grande Garenne	2 600,00 €
Mutilés du Travail FNATH	350,00 €
Théâtre du Drakkar	5 500,00 €
UNCPDR	1 000,00 €
AEPEEM - Association des élèves et des parents d'élèves de l'école de musique de St Marcel	100,00 €
Visite des malades - VMEH	500,00 €
Le Souvenir Français	250,00 €
ASP27 (soins palliatifs)	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 050,00 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

120-191217	Remise de prix aux élèves des écoles maternelle et élémentaire – année scolaire 2017 / 2018
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la somme allouée au titre du prix attribué à chaque élève qui correspond à la valeur d'achat d'un livre remis au titre de prix de fin d'année scolaire 2017/2018 comme exposée ;

- De dire que ces dépenses seront imputées à l'article 6714 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

121-191217	Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire – année scolaire 2017 / 2018 – exercice 2018
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et primaire, pour l'année scolaire 2017/2018 comme indiquée ci-dessous :

Ecole	Année 2017 / 2018
Ecole maternelle	1 417,00 €
Ecole élémentaire	596,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes de résidence des enfants scolarisés à Saint-Marcel ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

122-191217	Accueil périscolaire – tarification de l'accueil du matin et du soir – exercice 2018
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la façon suivante :

Tarification accueil périscolaire	Tarifs 2018
Accueil du matin enfant résidents	1,65 €
Accueil du matin enfant non résident	2,05 €
Accueil du soir avec goûter enfant résident	3,25 €
Accueil du soir avec goûter enfant non résident	4,05 €
Dépassement d'horaire	18,80 €/h

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.

123-191217	Organisation des « foulées André Heute de Saint-Marcel » - édition 2018
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

2 Abstentions (MM. Gérard NININ et Jean-Pierre LAURIN)

- De fixer les droits d'inscription à l'édition 2018 des « Foulées André Heute de Saint-Marcel » comme présentés ci-dessus ;
- De récompenser les premiers des catégories hommes et femmes de chacune des courses des « Foulées André Heute de Saint-Marcel » en leur attribuant des primes fixées comme indiquées ci-dessus ;
- D'allouer une enveloppe budgétaire de 900 € destinée à l'acquisition de divers prix en nature qui seront distribués aux coureurs par tirage au sort ;
- D'imputer ces dépenses à l'article 6714 « Bourses et prix » du budget communal 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

124-191217	Organisation d'une soirée costumée - édition 2018
------------	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs pour l'organisation de l'édition 2018 de la soirée costumée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

125-191217	Intervention du personnel communal – tarification en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifications relatives à l'intervention du personnel communal à la demande de tiers applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme présentées ci-dessous :

Tarification horaire	Tarifs 2018
Heure normale	21,83 €
Heure de samedi, dimanche et jours fériés	28,46 €
Heure de nuit	33,95 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision du Conseil Municipal.

126-191217	Photocopies réalisées par les associations – instauration d'un « forfait droit d'utilisation du copieur » de la Maison des Associations et tarification en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
------------	--

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un forfait annuel de 15 € pour « droit d'utilisation du copieur » (soit 500 copies), auquel s'ajoute un coût unitaire pour toute copie supplémentaire ;
- De maintenir le coût copie à 0,030 € appliqué en 2017 pour tout format papier ;
- D'effectuer une seule facturation par an en fin d'année et après relève du compteur du photocopieur.

127-191217	Mise à disposition des Minibus– Indemnités d’usage à compter du 1er janvier 2018 – instauration d’une pénalité pour réservation sans utilisation d’un minibus par une association
------------	---

Le conseil municipal décide à l’unanimité :

1 Abstention (M. Jean-Pierre LAURIN)

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l’indemnité d’usage pour mise à disposition des minibus à 0,68 € au kilomètre ;
- D’instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une pénalité de 43,66 € aux associations qui réservent un minibus et qui ne l’utilisent pas ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’application de cette délibération du Conseil Municipal.

128-191217	Foire à tout – tarification en vigueur – édition 2018
------------	---

Le conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’approuver les tarifications relatives à la Foire à tout, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme présentées ci-dessous :

Tarifications	Année 2018
Enfant ou Adulte (emplacement)	10,00 €
Professionnel (emplacement)	40,00 €

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’application de cette délibération du Conseil Municipal.

## DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

30-1216	Passation d'un avenant n°1 au contrat d'assurance statutaire conclu avec Générali
---------	---

Compte tenu de la sinistralité enregistrée depuis le début du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de cotisation fixé à 2,61 % de la masse salariale brute (hors charges patronales) est porté à 5,48 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées : garanties identiques (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée - disponibilité pour maladie, invalidité, mi-temps thérapeutique, infirmité de guerre) sans franchise.

01-0117	Passation d'un marché de travaux
---------	----------------------------------

La commune de Saint-Marcel confie à la SARL HEBERT DEBAY, BP 3313, 4, rue de la Basse Marâtre, 27950 SAINT-PIERRE D'AUTILS, la mission de procéder aux travaux de remplacement de l'armoire électrique du Centre Technique Municipal 3 (CTM3) pour un prix global et forfaitaire de 5 800,00 € H.T. soit 6 960,00 € T.T.C.

02-0117	Règlement des frais et honoraires d'un avocat
---------	---

La somme de 1 875,00 € H.T. soit 2 250,00 € TTC sera réglée à la SELARL MOLAS et Associés, 60, rue de Londres, 75008 PARIS au titre des frais et honoraires lui étant dus pour représenter la commune dans une procédure devant le tribunal administratif de Rouen (affaire Dereudre).

03-0117	Marché de prestations intellectuelles
---------	---------------------------------------

La commune confie à la SAS AMBRE, ZA de La Briqueterie, Voie A n° 80, 76160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL la mission de réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un réseau de vidéoprotection sur le territoire de la commune pour un prix global et forfaitaire de 9 200,00 € H.T. soit 11 040,00 € T.T.C.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage se déroule en plusieurs phases successives : phase organisationnelle (présentation de la méthodologie), diagnostic, définition du projet, préparation de la consultation, assistance à la procédure de passation du marché, suivi technique et le pilotage des travaux jusqu'à la mise en service du système de vidéoprotection.

04-0117	Aliénation de gré à gré de biens communaux
---------	--

Le droit de propriété de 4 stères de bois est, à compter du 17 janvier 2017, transféré à M. Christophe CADINOT, 4, Ferme du rû, 27950 Sainte-Colombe Près Vernon, moyennant le paiement d'un prix total de 160,00 €.

En application des dispositions du contrat, une commission de 10% du montant de la vente, commission sur laquelle s'applique la TVA (20%), sera versée à la société GESLAND Développements, 1, place de Strasbourg, 29200 BREST, développeur du site internet <http://www.webencheres.com/>.

05-0217	Marché de fourniture et service
---------	---------------------------------

La commune procède à l'acquisition d'un véhicule neuf électrique de marque Peugeot, modèle IOn Active, auprès de MIDI AUTO VERNON-PEUGEOT, 6 route de Rouen – RD 6015, 27950 SAINT-JUST pour un prix total de 14 642,64 € TTC (prix initial : 19 872,00 € - 5 229,36 € de bonus écologique).

06-0217	Marché de travaux
---------	-------------------

La commune confie à l'Entreprise Générale de Bâtiment et de terrassement, 08 rue de la Cavée - 27120 HOULBEC COCHEREL la mission de procéder aux travaux de démolition de bâtiments et de mise en sécurité d'une maison d'habitation, sise rue de la Plaine, pour un prix global et forfaitaire de 3 503,00 € H.T., soit 4 203,60 € T.T.C.

07-0217	Marché de prestations intellectuelles
---------	---------------------------------------

La commune confie au Centre de Gestion de l'Eure - 10 bis rue Dr Baudoux – BP 276 27002 EVREUX Cedex une mission d'expertise en ergonomie à la cuisine centrale pour un prix global et forfaitaire de 3 850,00 € H.T. soit 4 620,00 € T.T.C.

Cette mission d'expertise en ergonomie se déroule en plusieurs phases successives : analyse de la demande, analyse de données, expertise sur site, rédaction de rapport et compte rendu à l'autorité, détaillées comme suit :

Phases de la mission	Nombre jours estimés (7h30/j)	Tarif journalier en €	Montant total
Analyse de la demande	Forfait	150 €	150 €
Analyse de données	1	200 €	200 €
Expertise sur site	4	450 €	1 800 €
Rédaction de rapport	8	200 €	1 600 €
Compte rendu à l'autorité	Forfait	100 €	100 €

Toute prestation supplémentaire dans le cadre des phases 3 ou 4 sera rémunérée en fonction du « tarif journalier ».

08-0317	Règlement des frais et honoraires d'un avocat
---------	---

La somme de 1 750,00 € H.T. soit 2 100,00 € TTC sera réglée à la SELARL MOLAS et Associés, 60, rue de Londres, 75008 PARIS au titre des frais et honoraires lui étant dus pour représenter la commune dans une procédure devant le tribunal administratif de Rouen (affaire Dereudre).

09-0317	Acceptation d'une indemnité d'assurance
---------	---

La proposition d'indemnisation émise par THELEM Assurances est acceptée à hauteur de 370,62 € pour procéder aux travaux de réparation qui consistent en la fourniture et pose d'une barrière type « cannes 2 pointes ».

10-0317	Convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
---------	---

La commune de Saint-Marcel confie à la société CTR, 146, Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex, la réalisation d'une mission d'audit et de conseil en ingénierie fiscale visant à identifier les possibilités d'optimisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'année en cours.

Cette mission prend effet à la signature de la convention et prend fin au terme de l'optimisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de l'année en cours au jour de la signature de la convention. Cette mission comprend notamment le métrage des dispositifs publicitaires imposables, la rédaction de préconisations, l'accompagnement dans la rédaction des courriers d'information aux redevables, la gestion des contestations...

La rémunération de la société CTR est calculée par application du taux de 30 % sur les recettes supplémentaires générées suite à l'audit réalisé au titre de l'année en cours.

11-0317	Avenant n°3 au marché relatif aux prestations d'élagage d'arbres
---------	--

Le programme 2017 prévoit l'élagage de 301 arbres pour un prix forfaitaire total de 29 990,00 € H.T. soit 35 988,00 € T.T.C.

Ce programme ne prévoit pas l'élagage des 63 platanes situés place Jules Ferry (47) et impasse Saint-Exupéry (16)

Or, compte tenu des rejets constatés depuis l'élagage qui a été réalisé en 2016, il s'avère nécessaire de prévoir à nouveau l'élagage de ces platanes en 2017 (taille en rideaux 5 faces). Cette prestation supplémentaire s'élève à 4 600 € H.T.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution du patrimoine de la commune (arbres morts) certaines prestations ne seront pas à réaliser en 2017 :

#### Boulevard de Gaulle :

- Suppression de l'entretien d'1 prunus (arbre mort) sur les 58 inscrits au programme 2017. Le montant forfaitaire est ramené de 5 600 € H.T. à 5 503,45 € H.T. soit une moins-value de 96,55 € H.T.

Cette prestation étant également prévue en 2019. Il convient en conséquence de modifier le programme N+3, 2019.

#### Rue des Maraîchers (parking RAM):

- Suppression de l'entretien d'1 acacia (arbre mort) sur les 10 inscrits au programme 2017. Le montant forfaitaire est ramené de 1 200 € H.T. à 1 080 € H.T., soit une moins-value de 120 € H.T.

#### Route de Chambray – Parking monument face à la mairie :

- Suppression de l'entretien d'1 prunus (arbre mort) inscrit au programme 2017 pour un montant de 60 € H.T.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les rémunérations forfaitaires des programmes d'élagage des années N +1 (2017) à N+3 (2019) sont modifiées de la façon suivante :

- Année N +1 – 2017 : Montant global et forfaitaire porté de 29 990,00 € H.T. à 34 313,45 € H.T.
- Année N +2 – 2018 : Montant global et forfaitaire inchangé à 30 402,86 € H.T. après avenant n°2. Le montant initial était de 30 990 € H.T.

- Année N +3 – 2019 : Montant global et forfaitaire ramené de 29 980 € H.T. à 29 670 € H.T. après avenant n°2 puis à 29 573,45 € après avenant n°3.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

12-0317	Marché de fourniture et service
---------	---------------------------------

La commune confie à la SAS LE 8<sup>ème</sup> ART, BP 4, 27310 BOURG ACHARD, les missions de fournir et procéder au tir du feu d'artifice organisé par la commune le samedi 06 mai 2017 pour un montant total de 5 916,66 € H.T. soit 7 100 € T.T.C.

13-0417	Aliénation de gré à gré de biens communaux
---------	--

Le droit de propriété de 6 stères de bois est, à compter du 03 avril 2017, transféré à M. Michael MORGADO – 4, Chemin des Chartreux – 27950 SAINT-JUST, moyennant le paiement d'un prix total de 210,00 €.

En application des dispositions du contrat, une commission de 10% du montant de la vente, commission sur laquelle s'applique la TVA (20%), sera versée à la société GESLAND Développements, 1, place de Strasbourg, 29200 BREST, développeur du site internet <http://www.webencheres.com/>.

14-0417	Marché de fourniture et service
---------	---------------------------------

La commune confie à la société ESI, 3 rue Hippolythe Lecornue, 72000 LE MANS, les missions de fournir et procéder à l'installation de deux vidéoprojecteurs et tableaux blancs email pour l'école Jules Ferry 1, pour un montant total de 6 125,46 € H.T. soit 7 350,56 € T.T.C.

15-0517	Règlement des frais et honoraires d'un avocat
---------	---

La somme de 500,00 € H.T. soit 600,00 € TTC sera réglée à la SELARL MOLAS et Associés, 60, rue de Londres, 75008 PARIS au titre des frais et honoraires lui étant dus pour représenter la commune dans une procédure devant le tribunal administratif de Rouen (affaire Dereudre).

16-0617	Marché de travaux
---------	-------------------

La commune confie à XTS, 1 rue du Brigadier-Chef Jean Pomothy, ZAC Normandie Parc, 27120 DOUAINS la mission de procéder aux travaux de fourniture et pose d'un réseau de rafraîchissement par eau glacée à l'Espace Saint-Exupéry, pour un prix global et forfaitaire de 26 900,00 € H.T., soit 32 280,00 € T.T.C.

17-0617	Suppression de la régie de recettes « prêt de matériel »
---------	--

La régie de recettes « prêt de matériel » est supprimée à compter du 30 juin 2017.

18-0617	Modification de la régie de recettes « location de salles »
---------	---

L'article 4 de l'acte constitutif de la régie de recettes « Location de salles » est modifié de la manière suivante :

- « La régie de recettes encaisse les produits relatifs à
  - La location de la salle du Violet ;



- La location de la salle Bourvil ;
- Les arrhes relatives aux locations de ces salles ;
- Les cautions relatives aux locations de ces salles
- La location de la vaisselle, forfait « prêt de vaisselle ;
- Les cautions relatives aux prêts de matériels ;
- Le remboursement de la valeur du matériel communal en cas de non-restitution ou restitution incomplète ;

*Selon des tarifications annuelles arrêtées par le conseil municipal ».*

En dehors des modifications apportées par l'article 1<sup>er</sup> du présent acte, les dispositions de l'acte constitutif modifié sont inchangées et demeurent applicables.

19-0617	Marché de fourniture et service
---------	---------------------------------

La commune confie à la SARL Maison HAAS, 12, rue Ernest Neuville, 27110 LE NEUBOURG, la mission d'approvisionner le service espaces verts en vasques, et jardinières fleuries pour réaliser le fleurissement de la commune pour un montant total de 13 169,76 € H.T. soit 14 486,74 € T.T.C.

20-0617	Marché de service
---------	-------------------

La commune confie à la société RISP, 5, rue de la Croix Blanche, 27950 SAINT-MARCEL la mission d'assurer la réalisation de diverses prestations de maintenance sur le système informatique dans les différents sites de la commune pour un montant annuel global et forfaitaire de 7 450,00 € H.T. soit 8 940,00 € T.T.C.

Le présent marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour se terminer le 30 juin 2018. Il pourra faire l'objet, à la date anniversaire du marché, de trois reconductions successives par périodes de 12 (douze) mois qui seront définies comme des périodes de validité du marché. La durée maximale d'exécution du marché est fixée à 48 mois.

Les prix forfaitaires sont fermes pour la première année d'exécution du marché. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, les prix du marché seront fixés par application des dispositions du cahier des clauses administratives particulières relatives à la variation des prix.

21-0717	Marché de fourniture
---------	----------------------

La commune confie à la société EDF, 13, rue Jacques Monod, 76136 MONT SAINT AIGNAN la mission de fournir l'électricité des sites suivants : Hôtel de ville, Foyer Résidence pour personnes âgées « La Pommeraie », Eglise, Gymnase du Léo Lagrange, Ecole maternelle Maria Montessori, Ecole élémentaire Jules Ferry, Maison des Associations « Espace Saint-Exupéry », Salle des sports du COSEC, Salle du Virolet et Halle des sports Léo Lagrange aux conditions suivantes :

- Heure Pleine Hiver : 0,06215 € HT/KWh
- Heure Creuse Hiver : 0,04366 € HT/KWh
- Heure Pleine Eté : 0,04731 € HT/KWh
- Heure Creuse Eté : 0,03273 € HT/KWh

Le présent marché prend effet au 1<sup>er</sup> août 2017 pour se terminer le 31 juillet 2018. Aucune reconduction n'est prévue.

22-0717	Marché de prestations intellectuelles
---------	---------------------------------------

La commune confie à l'APAVE, Espace Saint-Léger, 1, rue Vigor, CS 40976, 27009 EVREUX Cedex les missions de réaliser la mise à jour des diagnostics accessibilité et d'établir les agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) des bâtiments communaux (Salle Bourvil, salle du Violet, Cosec, Ecole Jules Ferry, Ecole maternelle Montessori, Eglise, cimetière, Tennis couverts et découverts, Restaurant la Pommeraie, jardin public, Mairie, Maison de la grande Garenne, La Poste, complexe sportif du Léo Lagrange) pour un prix global et forfaitaire de 7 930,00 € H.T. soit 9 516,00 € T.T.C.

23-0717	Avenant n°2 au marché relatif à l'impression et la livraison d'un journal mensuel d'information
---------	---

Le type de papier prévu au marché initial, le Cyclus Offset 70g/m<sup>2</sup>, est remplacé par le papier Offset Igloo 80g/m<sup>2</sup>, à compter de l'édition de septembre 2017 du journal mensuel d'information intitulé « De Bouche à Oreille ».

L'article 5-1 du marché signé le 3 novembre 2014, modifié par avenant n°1, fixant le prix global et forfaitaire pour l'impression et la livraison de 2 800 exemplaires d'un numéro du journal mensuel d'information intitulé « De Bouche à Oreille » à 741 € H.T. soit 815,10 € T.T.C. est modifié de la manière suivante :

Prix forfaitaire pour l'impression de 2 800 exemplaires de chaque numéro sur papier Offset Igloo :

- Montant H.T. : 819,00 €
- Montant T.T.C. : 900,90 €

Soit une plus-value cumulée de 78 € H.T. soit 85,80 € T.T.C. par numéro.

En conséquence, le montant total du marché arrêté à 27 010,00 € H.T. soit 29 711,00 € T.T.C. pour la durée totale du marché (période initiale et 3 périodes de reconduction) est porté à 28 186,00 € H.T. soit 31 004,60 € T.T.C. après avenant n°2.

Soit une plus-value globale de 4,354 % sur la durée du marché.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

24-0717	Marché de travaux
---------	-------------------

La commune confie à la société Ablys TP, Domaine de la Haie des Granges, voie communale 47, 27120 DOUAINS la mission de procéder aux travaux de réfection du bac à sable de l'école maternelle Maria Montessori pour un prix global et forfaitaire de 7 646,55 € H.T. soit 9 175,86 € T.T.C.

25-0817	Avenant n°1 au marché de travaux de fourniture et pose d'un réseau de rafraîchissement par eau glacée
---------	---

L'avenant n°1 au marché de travaux de fourniture et pose d'un réseau de rafraîchissement par eau glacée à l'Espace Saint-Exupéry a pour objet de prendre acte du transfert de tous les droits et obligations de la SARL XTS, cédant, à la SAS CLIMANET, cessionnaire.

Toutes les clauses du marché initial demeurent inchangées sauf en ce qui concerne la personne du titulaire.

26-0917	Règlement des frais et honoraires d'un huissier de justice
---------	--

La somme de 207,09 € TTC sera réglée à Maître Patrice PINEL au titre des frais et honoraires lui étant dus dans le cadre de la réalisation, le 25 août 2017, d'un procès-verbal de constat des dommages consécutifs à l'effondrement d'une partie du plafond du sas d'entrée de la salle du Violet.

27-1017	Louage de choses
---------	------------------

La commune décide de louer à compter du 27 octobre 2017, à Monsieur et Madame GRANGE-VERSANE, un logement situé au 4, rue Jules Ferry à Saint-Marcel, à proximité du groupe Jules Ferry 1 ; logement qui était auparavant réservé aux instituteurs.

Cette location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 390 € (Trois cent quatre-vingt-dix euros) payable d'avance, le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Le locataire verse un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer, soit 390 € (Trois cent quatre-vingt-dix euros).

Le loyer sera révisé au terme de chaque année de location en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL).

28-1117	Passation d'un marché de fourniture et service
---------	--

La commune loue auprès de la SARL Illuminations Services, 9, rue de l'Industrie, 27430 MUIDS les décorations de Noël pour un montant global et forfaitaire de 4 063,50 € H.T. soit 4 876,20 € T.T.C.

La commune confie à la SARL Hebert Debay, 4, rue de la Basse Marâtre, 27950 SAINT-PIERRE D'AUTILS la mission d'assurer la pose, la dépose et le raccordement électrique des décorations de Noël pour un montant global et forfaitaire de 2 875,50 € H.T. soit 3 450,60 € T.T.C.

29-1117	Règlement des frais et honoraires d'un avocat
---------	---

La commune verse la somme de 625,00 € H.T. soit 750,00 € TTC à la SELARL MOLAS et Associés, 60, rue de Londres, 75008 PARIS au titre des frais et honoraires lui étant dus dans l'affaire Mme Dereudre.

30-1117	Passation d'un marché de travaux
---------	----------------------------------

La commune confie à la société SAS Travaux Publics de Normandie, 139, rue Isambard, 27120 PACY SUR EURE la mission de procéder aux travaux de réfection de voiries dans les conditions suivantes :

- Rue de la Croix de Normandie : 20 906,00 € H.T.
- Rue du Château/rue de la Croisette : 12 356,60 € H.T.
- Rue Pasteur : 7 281,60 € H.T.
- Rue des Prés : 6 436,00 € H.T.
- Place Jules Ferry : 3 152,40 € H.T.
- Rue des Cornouillères : 1 132,20 € H.T.

soit un prix global et forfaitaire de 51 264,80 € H.T., 61 517,76 € T.T.C.

31-1117	Passation d'un marché de travaux
---------	----------------------------------

La commune confie à la société SAS Travaux Publics de Normandie, 139, rue Isambard, 27120 PACY SUR EURE la mission de procéder aux travaux de réparation de voiries dans les conditions suivantes :

- Rue de la Plaine (arrêt de bus du collège) : 980,00 € H.T.
- Rue de la Briqueterie : 410,00 € H.T.
- Rue Saint-Martin : 1 008,00 € H.T.
- Route de Chambray : 3 447,50 € H.T.

soit un prix global et forfaitaire de 5 845,50 € H.T., 7 014,60 € T.T.C.

32-1117	Passation d'un marché de prestation de service
---------	--

La commune confie à la société SUEZ RV OSIS, Agence des Yvelines, 532, route de Flins, 78410 BOUAFLE, la mission de procéder aux prestations suivantes :

- Pompage et nettoyage des bacs à graisse (Jules Ferry, Bourvil, Virolet, Restaurant La Pommeraie) pour un montant de 900,00 € H.T. ;
- Pompage et nettoyage des stations de relevage (Jules Ferry et CS Léo Lagrange) pour un montant de 250,00 € H.T. ;
- Curage des réseaux eaux usées privés (Virolet, Cossec, Jules Ferry pour 687 ml) pour un montant de 1 167,90 € H.T.

soit un prix global et forfaitaire de 2 317,90 € H.T., 2 781,48 € T.T.C.

33-1117	Passation d'un marché de prestation de service
---------	--

La commune confie à la société SUEZ RV OSIS, Agence des Yvelines, 532, route de Flins, 78410 BOUAFLE, la mission de procéder à l'entretien de 168 grilles et avaloirs eaux pluviales dans les rues de la commune (Georges Hermand, Jean Moulin, Chemin de Réanville, Canet, Hautville, Château, Forêt, route de Rouen, Saint-Martin, Rouy, Vergers, Cornouillères, Prés, Blériot, Jules Ferry) pour un montant de 2 856,00 € H.T. soit 3 427,20 € T.T.C.

34-1117	Passation d'un avenant n°1 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un réseau de vidéoprotection
---------	---

La rémunération de la SAS AMBRE, 26, rue Alfred Kastler, PAT La Vatine, 76130 MONT SAINT AIGNAN, pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un réseau de vidéoprotection arrêtée au prix global et forfaitaire de 9 200,00 € H.T. soit 11 040,00 € T.T.C., est modifiée de la manière suivante :

**Prix forfaitaire pour la présentation du projet de vidéoprotection urbaine :**

- Montant H.T. : 355,00 €
- Montant T.T.C. : 426,00 €

Soit une plus-value globale de 3,86 % sur la durée du marché.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

35-1117	Passation d'un marché de prestations intellectuelles
---------	--

La commune confie à la société Villes en Atelier, 3, rue des petites Eaux de Robec, 76000 ROUEN une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'un schéma des mobilités sur le territoire de la commune pour un prix global et forfaitaire de 14 725,00 € H.T. soit 17 670,00 € T.T.C.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour objectif de mettre en place une stratégie de mobilité urbaine permettant d'identifier et de répondre aux problèmes sécuritaires et d'engorgement ponctuel du réseau viaire au regard :

- D'une part, de la situation actuelle constatée et perçue ;
- D'autre part, des projets qui impacteront sensiblement les déplacements de demain sur la commune, à savoir notamment, la ZAC des Maraîchers, la transformation de la RD 6015 en boulevard urbain...

36-1217	Passation d'un marché de travaux
---------	----------------------------------

Les dispositions des décisions n°30-1117 et n°31-1117 du 3 novembre 2017 sont annulées et remplacées par les présentes :

La commune confie à la société SAS Travaux Publics de Normandie, 139, rue Isambard, 27120 PACY SUR EURE la mission de procéder aux travaux suivants :

- Réparation de la voirie de la rue de la Plaine (arrêt de bus du collège) pour un montant de 980,00 € H.T. soit 1 176,00 € T.T.C. Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement à l'article 615231 « Voiries » du budget de la commune.
- Réfection d'une partie de la chaussée de la Croix de Normandie pour un montant de 20 906,00 € H.T. soit 25 087,20 € T.T.C. Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2151 « Réseaux de voirie » du budget de la commune

37-1217	Règlement des frais et honoraires d'un avocat
---------	---

La somme de 828,00 € TTC sera réglée à la SELARL BAZIN & CAZELLES, Avocats Associés, 56, rue de Londres, 75008 PARIS, au titre des frais et honoraires lui étant dus dans cette affaire.

38-1217	Acceptation d'une indemnité d'assurance
---------	---

La commune accepte la proposition d'indemnisation émise par l'assureur « Dommages aux biens » de la commune, Groupama Centre Manche, à hauteur de 1 258,38 € pour réparer les dégâts constatés sur la clôture des terrains de tennis extérieurs situés rue Jules Ferry après la tempête du 13 janvier 2017.

## ARRÊTÉS PERMANENTS

28-0217	Interdiction de circulation et de stationnement rue des Prés
---------	--

Pour des raisons de sécurité, l'accès au trottoir situé devant la propriété du 4 rue des Prés sera momentanément interdit à tout passage. Chaque piéton aura obligation d'emprunter l'accès réservé et protégé par la mise en place de barrières de police. Une signalisation adaptée sera installée et maintenue sur place le temps nécessaire par le personnel communal.

Le stationnement des véhicules sera strictement interdit à cet endroit.

Cet arrêté annule et remplace les précédents portant les numéros 852, 886, 917/1 de 2014 & 950 et 1047 de 2015 & 23 et 91 de 2016. Cette interdiction prend effet ce jour le 08/02/2017 et sera maintenue jusqu'au 30 juin 2017. Eventuellement elle pourra être prolongée si besoin.

31-0217	Interdiction de circulation dans certaines rues en cas de verglas ou de neige
---------	---

Lorsque les conditions météorologiques (neige – verglas) rendent la circulation dangereuse dans les rues de la Quesvrue, du Rouy, Chemin de Réanville et de la Rampe de l'Eglise, l'accès à ces rues sera interdit.

Dans les cas prévus à l'article 1<sup>er</sup>, les services municipaux mettent en place une signalétique adaptée (barrières...) pour interdire l'accès aux rues concernées. Les déviations adaptées seront mises en place par les services municipaux.

93-0617	Interdiction de circulation et de stationnement rue des Prés
---------	--

Pour des raisons de sécurité, l'accès au trottoir situé devant la propriété du 4 rue des Prés sera momentanément interdit à tout passage. Chaque piéton aura obligation d'emprunter l'accès réservé et protégé par la mise en place de barrières de police. Une signalisation adaptée sera installée et maintenue sur place le temps nécessaire par le personnel communal.

Le stationnement des véhicules sera strictement interdit à cet endroit.

Cet arrêté annule et remplace les précédents portant les numéros 852, 886, 917/1 de 2014 - 950 et 1047 de 2015- 23 et 91 de 2016 & 28 de 2017. Cette interdiction prend effet ce jour le 02/06/2017 et sera maintenue jusqu'au 31 décembre 2017. Elle pourra être éventuellement prolongée si besoin.